

Comprendre l'évolution des enjeux autochtones au Canada

OU L'INERTIE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Présenté par

**Le bureau de l'honorable
Patrick Brazeau**

Préparé par

Sophie Roy

Politologue, M.A



Table des matières

CHAPITRE 1

Le gouvernement fédéral et les Autochtones du Canada : une relation complexe d'hier à aujourd'hui..... 3

Partie I: L'évolution des rapports entre les peuples autochtones et le pouvoir en place	4
Partie II: Le rôle du gouvernement fédéral dans la redéfinition du rapport avec les peuples autochtones	10
Partie III: Le statut des Autochtones au Canada	11
Partie IV: Les politiques autochtones du Canada	14
Partie V: Les relations entre les Autochtones et l'État dans la période contemporaine ou la recherche d'une nouvelle relation	19

CHAPITRE 2

La Cour suprême du Canada et le droit des Autochtones 23

Affaires des «Eskimos»	25
Affaire Calder	26
Affaire Sparrow	27
Affaire nation haïda	28
Affaire Daniels	29

CHAPITRE 3

Le rôle des commissions d'enquête dans la compréhension des questions autochtones au Canada 31

La Commission royale sur les peuples autochtones	32
La commission de la vérité et de la réconciliation	35

CHAPITRE 4

Analyse de l'évolution des relations entre les peuples autochtones et le gouvernement du Canada à travers les campagnes électorales fédérales..... 38

Thèmes récurrents	39
-------------------------	----

Conclusion 41

Références externes..... 43

ANNEXE A

Promesses électorales du Parti libéral..... 44

ANNEXE B

Promesses électorales du Parti conservateur..... 66

1

**Le gouvernement fédéral
et les Autochtones du
Canada: une relation
complexe d'hier à
aujourd'hui**

« L'histoire est rarement neutre, elle vise souvent à appuyer des projets nationaux »; au Canada, l'histoire a surtout appuyé les projets nationaux canadien et québécois et l'histoire des peuples autochtones a souvent et longtemps été occultée.

(Rodon, p.28)

Partie I

L'évolution des rapports entre les peuples autochtones et le pouvoir en place

De sujets à acteurs de l'histoire canadienne

Depuis quelques années, on constate une volonté de démontrer la contribution autochtone dans la construction, voire l'évolution de l'Amérique du Nord, passant de sujets à acteurs de l'histoire canadienne.

Refus de l'autorité externe

On présente souvent la contestation de l'autorité canadienne chez les peuples autochtones comme étant un fait contemporain; néanmoins, il est important de rappeler que **les Autochtones du Canada ont toujours refusé quelconque pouvoir externe** (français, anglais ou canadien) qui tentait d'asseoir sur eux leur autorité et qui tentait d'exercer quelque compétence qui soit sur les terres.

Si le refus de l'autorité externe a toujours été présent, **c'est donc le comportement du conquérant qui, lui, a changé.**

La relation entre les peuples autochtones et l'autorité sur le territoire dit canadien

Il existe trois périodes historiques distinctes dans la relation entre les peuples autochtones et l'autorité sur le territoire du Canada : la période des alliances, la période de la soumission et la période de la renégociation de la place des Autochtones au sein du Canada. En ce qui concerne l'évolution des relations entre les Autochtones et les autorités gouvernementales, trois dates ou traités marquent l'histoire, soit 1763 avec la Proclamation royale, 1867 avec la Confédération canadienne et 1982 avec le rapatriement de la constitution et la Charte des droits et libertés.



A LA PÉRIODE DES ALLIANCES

(de 1603 à environ 1815 dans l'Est et 1870 dans l'Ouest)

LES ALLIANCES FRANÇAISES

(le besoin de l'autre)

- Les alliances entre les Autochtones et les Français **auront permis la fondation même du Canada;**
- La politique d'alliances est essentielle pour les Français qui ne **sont pas suffisamment nombreux** ni pour contrôler le territoire ni pour agir avec autorité envers les peuples autochtones.
- Au niveau économique, la coopération des Autochtones était nécessaire à la traite des fourrures (activité économique principale de la Nouvelle-France).
- À l'époque, les colonisateurs considéraient que leurs alliances avec les peuples autochtones **étaient basées sur des principes d'égalité, de paix et d'échanges mutuels.**

LES ALLIANCES BRITANNIQUES

(changement du rapport de force)

Facteurs expliquant le changement du rapport de force entre les Britanniques et les Autochtones du Canada :

- La diminution du nombre d'Autochtones, dû à la forte mortalité engendrée par les épidémies amenées par les Européens; de plus de 500 000 au 15^e siècle à moins de 200 000 au 18^e siècle, les peuples autochtones ont ainsi été quasi décimés en quelques siècles.
- Les colonies anglaises, elles, devenaient de plus en plus peuplées, avec près de 1,6 millions d'habitants dans les colonies américaines et les Britanniques ont commencé à concurrencer la politique d'alliance française.
- Le déséquilibre démographique a ainsi beaucoup nui aux Autochtones.

Le Traité de Paris et la Proclamation royale de 1763

- Avec le traité de Paris (1763) et la fin de la Nouvelle-France, le roi de France a cédé sur papier le territoire de ses alliés autochtones au roi d'Angleterre, ce qui ne fut pas accepté d'emblée.
- Cette situation mènera d'ailleurs à ce qu'on réfère comme l'un des derniers actes de résistance autochtone, soit la « rébellion » de 1763 à 1766 par la coalition menée par le chef Pontiac pour chasser les Britanniques du sud de l'Ontario.
- Cet événement amena les Britanniques à rédiger la Proclamation royale de 1763, qui fait partie de la Constitution canadienne, document fondateur des politiques autochtones du Canada.
- Ce document met en place des mesures de protection des territoires «indiens» pour éviter d'avoir à faire face à un nouveau soulèvement dans leur nouvelle colonie.



- La Proclamation royale «devait assurer aux Autochtones la possession paisible de leurs terres traditionnelles avec la promesse que toute cession de ces terres serait subordonnée à un processus de consultation impliquant une assemblée spéciale des Indiens concernés.» (Morin, p.22)

La proclamation royale réaffirme 2 choses dans la relation entre le Canada et les peuples autochtones :

1. **La souveraineté du Canada sur les territoires acquis avec le traité de Paris.**
2. **La reconnaissance des droits territoriaux des nations indiennes et la protection de ces droits par le Canada en établissant que seul un agent de la Couronne, avec l'accord des Indiens réunis en assemblée, peut acheter des terres indiennes.**

Ces 2 éléments sont toujours au centre de la relation entre les peuples autochtones et l'État canadien.

Notons également que le cœur du dispositif de la Proclamation royale de 1763 continue de s'appliquer encore aujourd'hui, à savoir que «si les Autochtones veulent se départir de leurs terres, ils devront le faire lors d'une assemblée publique convoquée à cette fin (...) et cette cession ne pourra se faire qu'à la Couronne et non à des particuliers.» (Morin, p.59)

Basé sur ces dispositions, le gouvernement canadien a conclu de nombreux traités avec les Autochtones, suivant l'évolution et le développement du pays.

B LA PÉRIODE DE SOUMISSION (1815-1951)

Entre la Proclamation royale et la Confédération, on assiste à un certain déclin de l'influence autochtone au Canada.

Le poids et la «puissance» autochtone se maintiendra jusqu'en 1812 (jusqu'à la guerre entre les États-Unis et l'Angleterre), puis leur déclin commença.

On assistera à une occupation graduelle du territoire autochtone par les colons anglais qui arrivent et sont de plus en plus nombreux. Les Autochtones se sentent envahis et commencèrent à envoyer des pétitions aux autorités, à partir des années 1830, afin que des terres leur soient réservées, à l'abri de la colonisation et de quelconque développement. Il existerait un grand nombre de cesdites pétitions.

Une commission d'enquête fut créée dans la colonie au milieu des années 1840 afin d'analyser la situation.

Une loi fut adoptée en 1851 dans la colonie : Acte pour mettre à part certaines étendues de terre pour l'usage de certaines tribus de sauvages dans le Bas-Canada.

Des territoires furent donc mis à part pour plusieurs groupes autochtones au Québec, mais aucun dans le Haut-Canada (Ontario)



Pour plusieurs, la Confédération canadienne (1867) sera une période sombre pour l'histoire autochtone. «C'est l'époque de leur dépossession territoriale et de la création des réserves sous l'égide de la Loi sur les Indiens au moment de l'avènement de la Confédération canadienne. La question indienne devint un simple sujet de compétence fédérale sans que les Autochtones soient consultés.» (Morin, p.23)

La Confédération canadienne

« Avec la création de la Fédération canadienne, les politiques autochtones se transformeront de nouveau par une forte **centralisation** du dossier indien.» (Rodon, p.38)

Dans la constitution de 1867, la responsabilité des «Indiens» et de leurs terres est confiée au palier fédéral (AANB, paragraphe 91, 24). Il n'y a aucune autre disposition plus détaillée concernant les Autochtones ou leurs terres réservées. Cela est une grande différence avec la Proclamation royale de 1763.

«Lors des discussions qui conduisirent à l'avènement de la Confédération, le 1^{er} juillet 1867, la question indienne ne fut guère abordée et les Autochtones nullement consultés.» (Morin, p.69)

Acte relatif aux sauvages (1880) : vise explicitement la mise en tutelle des «Indiens» en vue de leur émancipation en tant que citoyens civilisés.

- En quelque 50 années, les peuples autochtones du Canada **sont passés d'alliés à « fiduciaires de l'État** qu'on espère transformer en citoyens méritants, au moyen de politiques coloniales agressives ».
- Dans la fédération, **les nations autochtones ont perdu leur statut de nations alliées.**
- Les politiques autochtones de 1867 avaient donc des objectifs distincts : la protection, la civilisation et l'assimilation des «Indiens» ET l'ouverture de nouveaux territoires à la colonisation en mettant les Indiens en réserve.

Cette situation démontre que les politiques autochtones de soumission ne sont pas si loin derrière.

La période de soumission a été marquée par «une perte totale de contrôle sur leur vie et on voit encore les séquelles aujourd'hui, notamment la persistance de pratiques telles que la stérilisation sans consentement explicite des femmes autochtones qui s'est poursuivies jusqu'à très récemment en Saskatchewan (...).» (Rodon, p.49)



G LA RÉSISTANCE

«La résistance est, par définition, le pouvoir des plus faibles et les Autochtones, qui sont légalement subordonnés, ont fait grand usage de cette arme. Les Autochtones n'ont jamais cessé de résister, mais cette résistance a eu différentes formes, à différentes époques, pour s'adapter aux multiples contextes.»

(Rodon, p.110)

LA RÉSISTANCE RECURTURÉE

- Dans la résistance dite reculturée, on parle d'une résistance basée sur la connaissance du système politico-juridique occidental avec l'utilisation des cadres juridiques des États pour mener cette contestation.
- Par exemple, les peuples autochtones du Canada ont montré, lors du rapatriement de la Constitution en 1982, qu'ils avaient la capacité d'influencer la politique canadienne et même d'obtenir d'importantes concessions et d'amener le gouvernement à faire marche arrière.
- On a pu voir, en 1982, que les Autochtones sont des acteurs politiques importants.

«Le pouvoir des Autochtones vient donc principalement de la capacité de résistance qu'ils ont opposée au discours de l'État lorsque ce dernier proposait l'assimilation comme solution à la question autochtone, ou lorsqu'il soumet l'intérêt local des groupes autochtones à l'intérêt général des Canadiens.»

(Rodon, p.113)

RÉSISTANCE INTERNATIONALE

Au cours de l'histoire, les peuples autochtones du Canada ont même utilisé la plateforme de l'international pour obtenir du soutien supplémentaire à leurs revendications et pour attirer l'attention sur leur cause.

- Présentation de doléances au Roi d'Angleterre (1910 et 1913)
- Leader de Grand River à la Société des Nations (1923)



NOUVELLES FORMES DE RÉSISTANCE : INVESTIR LES SPHÈRES DU POUVOIR PUBLIC

- En 2015 lors de l'élection fédérale, un nombre record de 10 députés ont été élu à la Chambre des communes, dont 2 nommés ministres.
- Il s'agit d'une nouvelle stratégie de résistance afin d'influencer les politiques et les débats de l'intérieur, alors qu'avant, les Autochtones s'étaient plutôt tenus en marge de la politique représentative.

«Les Autochtones ne cherchent pas tant à obtenir une inclusion complète dans les institutions dites communes, ce qui signifierait une perte de leur identité et de leur autonomie, mais bien une reconnaissance de leur existence et de leurs droits en tant que partenaires d'égal à égal avec le gouvernement fédéral et les provinces.»

(Rodon, p.122-123)



Partie II

Le rôle du gouvernement fédéral dans la redéfinition du rapport avec les peuples autochtones

La création de l'état fédéral canadien (1867) a contribué à l'asservissement des peuples autochtones puisque ces derniers n'ont pas été reconnus sujets de droits constitutionnels, mais bien comme **objet de droit**. Et en tant qu'«objet de droit», il a été décidé qu'ils relèveraient de la responsabilité du gouvernement fédéral et d'un ministère dédié.

Ministères responsables des Premières Nations

- Auparavant, un seul ministère fédéral s'occupait des questions liées aux peuples autochtones, c'est-à-dire : Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC)

(Avant 2015) nommé Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC)

(Et par le passé) ministère des Affaires indiennes et du Nord du Canada (MAINC) ou ministère des Affaires autochtones et du Nord Canada (MAANC)

- Depuis 2017 : la scission de l'AANC en 2 ministères, soit Relations Couronne-Autochtones et Services aux Autochtones.
- Ce changement a été présenté par le gouvernement de Justin Trudeau comme « étant destiné à abolir la relation coloniale entre le Canada et les Autochtones » (Rodon, p.6) répondant ainsi, 21 ans plus tard, à l'une des recommandations de la Commission royale sur les peuples autochtones

Dans le cadre des réserves, AANC est une institution totale et a un quasi-monopole sur les offres de service envers sa clientèle, les Autochtones vivant sur les réserves, qui est finalement presque captive.

L'AANC, qui administre les programmes destinés aux Autochtones, a un pouvoir de contrôle qui peut s'exercer en mettant en tutelle un Conseil de bande ou en désapprouvant tout règlement passé en conseil.

On constate donc un **déficit démocratique important**, qui plus est, parce que **les actions de ce ministère ne sont pas jugées par ceux qui bénéficient des services**.

Les objectifs implicites de l'AANC :

- Les objectifs implicites ne vont pas nécessairement de pair avec les intérêts des Autochtones, comme la poursuite de l'efficacité budgétaire, ou le contrôle sur les Autochtones.
- Ces objectifs implicites peuvent expliquer plusieurs choix faits par l'AANC.

Le rôle des provinces

Au niveau provincial, bien que les provinces canadiennes n'aient pas de compétences constitutionnelles en ce qui concerne les Autochtones, toutes les provinces ont un organisme chargé des relations avec les Autochtones.

De plus, les provinces ont des dépenses importantes en ce qui concerne les négociations territoriales et par rapport au développement économique autochtone.

- Le montant des dépenses varie énormément entre les provinces et cette variation est surtout liée par le nombre de revendications auxquelles une province doit faire face.
- L'Ontario est la province où vit le plus grand nombre d'Autochtones et qui engage les plus grandes dépenses, suivie par la Colombie-Britannique.



Partie III

Le statut des Autochtones au Canada

Statut légal des Autochtones

- Selon plusieurs, le statut légal des peuples autochtones en serait un de tutelle; ils sont donc considérés comme des personnes mineures devant la loi et soumis à l'autorité législative du Parlement canadien

Comment expliquer cet état de fait en 2021 et cet état d'exception par rapport au reste de la population canadienne? **Par la Loi sur les Indiens.**

La Loi sur les Indiens

C'est la loi sur les Indiens qui officialise la relation post-fédération entre les Autochtones et l'État.

«Elle établit la tutelle du gouvernement fédéral sur les individus et les communautés indiennes et elle ignore totalement les alliances et les traités conclus avant 1867.»

(Rodon, p.40)

Ce que la Loi sur les Indiens apporte comme changements :

- Détermine le statut des Premières nations, celui de leurs enfants ainsi que leur régime fiscal
- Met en place un registre officiel
- Régit le régime matrimonial
- Régit la transmission d'héritage
- Détermine le statut des terres de réserve
- De nation ou tribu indienne, le vocable change pour «bande»
- Détermine les pouvoirs de leurs gouvernements, c'est-à-dire les conseils de bande.

Une évolution vers la répression de la Loi sur les Indiens :

- On élimine les structures politiques autochtones traditionnelles et on les remplace par des conseils de bande

- Mise en place d'une tutelle directe par le biais d'un agent indien ayant les pleins pouvoirs sur la réserve et les Indiens y résidant (1876)
- Mise en place d'un système de laissez-passer pour limiter la mobilité des Indiens qui devaient avoir la permission de l'agent pour quitter la réserve (1885)
- Interdiction de tenir des activités cérémonielles et religieuses (1884); on cherche à limiter les rassemblements sociaux et politiques. Cette dernière sera abrogée en 1951, sous les pressions des organisateurs du Stampede de Calgary, qui voulaient voir des performances traditionnelles autochtones.
- Interdiction de lever des fonds pour faire des revendications et prendre les services d'un avocat (1927); on veut ainsi les empêcher de faire reconnaître leurs droits devant les cours canadiennes.

Amendements à la Loi sur les Indiens :

- 1951 : les dispositions les plus répressives sont abrogées, comme l'interdiction d'engager un avocat ou de poursuivre la Couronne.
- 1960 : le droit de vote est accordé aux Premières nations
- 1985 : 2^e vague d'amendements **suite à la condamnation du Canada par la Commission des droits de l'homme de l'ONU**. Certaines clauses discriminant les femmes indiennes sont éliminées, dont la perte du statut en cas de mariage avec un non-indien.



Pourquoi ne pas abolir la Loi sur les Indiens?

- P.E Trudeau en avait fait la proposition dans son *Livre blanc* de 1969 (voir ci-bas)
- Certains croient que l'abolition de cette loi serait une politique progressiste, mais : comme cela avait été proposé en 1969, le fédéral abandonnait sa compétence exclusive envers les Premières nations et, de ce fait, sa responsabilité financière également.
- L'abolition simple de la Loi sur les Indiens (sans la remplacer par autre chose) aurait donc permis l'assimilation des Autochtones puisqu'il n'y aurait plus aucune reconnaissance territoriale ni culturelle des Premières nations.
- Thierry Rodon relève ce fait important : «À noter que l'assimilation a été, en fait, l'objectif de toutes les politiques indiennes depuis la Confédération. On proposait alors d'y arriver par une autre voie : **on passait d'une assimilation par la mise en réserve à une assimilation par la suppression des réserves.**» (Rodon, p.55)

Sans entente préalable entre les Premières nations et les gouvernements fédéral et provinciaux, il n'est pas possible d'abolir la *Loi sur les Indiens*.

Le *Livre Blanc* de P.E Trudeau

- En 1969, Trudeau père proposa d'abolir cette différence entre les peuples dans sa Politique indienne du gouvernement du Canada (*Livre blanc*)
- Trudeau voulait alors répondre aux inégalités sociales entre les peuples autochtones et le reste des Canadiens.
- En supprimant l'aspect distinctif des nations autochtones, le *Livre blanc* avait pour but de rendre les peuples autochtones «égaux» avec tous les autres Canadiens.
- Cependant, le *Livre blanc* proposait d'abolir à la fois la Loi sur les Indiens et les traités autochtones et, de ce fait, d'éliminer le statut d'indien.

- Cette tentative d'abolir les documents légaux antérieurs portant sur les peuples autochtones a soulevé de nombreuses critiques. Les grandes réactions défavorables ont même mené à l'annulation de cette politique.
- Plusieurs Autochtones avaient l'impression qu'au lieu de régler plusieurs questions soulevées au cours de consultations antérieures, le gouvernement tentait plutôt de se défaire de ses responsabilités historiques envers les Autochtones.
- Malgré qu'elle ne soit jamais mise en application, la Politique indienne du gouvernement Trudeau a provoqué de nombreux débats sur le fédéralisme au Canada et sur la notion même de citoyenneté canadienne.
- Le **mécontentement chez les Autochtones a provoqué une vague d'activisme et de dénonciations judiciaires qui perdureront dans les quelques décennies suivantes.**
- En réponse à ce document, un chef cri de l'Association des Indiens de l'Alberta, Harold Cardinal, a rédigé *Citizen plus*, le *Livre rouge* qui constitue un rappel des promesses que le gouvernement avait fait aux peuples autochtones lors de la proclamation royale de 1763 et qui défend vigoureusement les droits des Autochtones à l'autodétermination, aux services publics, aux terres, etc.
- Une autre réaction importante est celle qui vint de la Colombie-Britannique et qui amena 140 bandes à se réunir et à créer l'Union des chefs indiens de la Colombie-Britannique. Ce nouvel organisme rejette le *Livre blanc* et rédige le *Livre brun*, qui vise à promouvoir l'autodétermination, à protéger les droits ancestraux des peuples autochtones et la relation juridique avec le gouvernement canadien.
- L'activisme contre le *Livre blanc* se fera sentir un peu partout au Canada et sera connu sous le nom de Red power.



Statut socio-économique différencié des Autochtones au Canada (Statistique Canada, 2016)

- Les populations autochtones sont jeunes, l'âge médian est 10 ans de moins que l'âge médian chez les non-autochtones.
- La situation socio-économique chez les Autochtones est variée.
- La **précarité économique** est surtout importante pour ceux habitant les réserves éloignées : les conditions de vie et sanitaires sont difficiles, notamment concernant les logements, l'eau potable et les services à l'enfance et à la famille.
- Les revenus par habitant chez les Autochtones sont beaucoup moins élevés que pour le reste de la population, alors que le taux de chômage, lui, est plus élevé.
- La **surreprésentation des Autochtones dans le système carcéral** est importante : en 2015-2016, ils représentaient 26% des admissions en détention pour les services correctionnels provinciaux et territoriaux, alors qu'ils ne représentent que 3% de la population. Pour les femmes autochtones, le taux grimpe à 38%.

Pourquoi ces écarts persistent-ils en 2021?

- Ces problématiques ont été plusieurs fois dénoncées et mises de l'avant.
- «Il existe un important écart entre les conditions socio-économiques des populations autochtones et celles du reste des Canadiens» et cela, selon l'auteur Thierry Rodon est le résultat d'une discrimination systémique.
- Le racisme systémique a maintenant été reconnu par le gouvernement libéral de Justin Trudeau.
- Encore aujourd'hui, des inégalités systémiques basées sur des distinctions ethniques persistent, malgré les principes d'égalité et de justice sociale de l'État libéral canadien.
- Puisqu'il y a eu de nombreux investissements publics fédéraux et des programmes gouvernementaux mis en place pour diminuer ces écarts depuis les années 1960, mais sans succès, «cela indique un échec des politiques autochtones dans ce domaine et, surtout, cela démontre **l'inefficacité d'un modèle uniquement basé sur le rattrapage socio-économique.**» (Rodon, p.23)



Partie IV

Les politiques autochtones du Canada

La notion même de politique autochtone est problématique puisque cela implique qu'il y aurait des politiques ciblant une partie de la population seulement, basées sur l'ethnicité sont mises en place par un gouvernement démocratique, ce qui irait à l'encontre des principes de base de la démocratie et d'un État dit libéral, soit l'égalité et l'universalité.

- Au Canada, les Autochtones sont soumis à des politiques distinctes : contrairement à tous les autres citoyens, les Premières Nations, par exemple, sont sous la gouverne unique du fédéral, régi par la Loi sur les Indiens.

Selon plusieurs auteurs, les politiques autochtones au Canada ont toujours suivi deux objectifs : **l'assimilation et l'ouverture des terres.**

Objectif I : l'Assimilation

Les pensionnats indiens (principale politique autochtone d'assimilation)

- Un des principaux éléments de la politique d'assimilation des Autochtones au Canada.
- Créés par le gouvernement fédéral, gérés par les communautés religieuses

OBJECTIF : faire des enfants autochtones de bons citoyens canadiens, parlant anglais ou français et de «tuer l'indien au sein de l'enfant» (expression de l'époque).

- Débutent avec la Nouvelle-France et deviennent communs au 19^e siècle, mais obligatoires en 1920 pour tous les enfants de 7 à 15 ans.
- Le dernier pensionnat ferma en 1996.

CONSÉQUENCES :

- Les répercussions sur les enfants, qui seront souvent privés de voir leur famille durant des mois, voire des années, furent jugées comme incommensurables pour les peuples autochtones.
- En 2015, la Commission de vérité et réconciliation et la juge en chef de la Cour suprême, Beverley McLachlin, **ont qualifié les pensionnats autochtones canadiens de génocide culturel.**
- Les répercussions principales relevées sont : perte du lien culturel, perte des habiletés parentales, abus physiques et sexuels.
- L'ensemble de ces facteurs ont été rassemblés sous l'appellation **«syndrome du pensionnat»**, affectant non seulement les enfants, mais aussi les familles desquels ces enfants avaient été arrachés.



Les réserves

Les réserves constituent un paradoxe important en ce qui concerne l'objectif d'assimilation : « Il est clair, comme nous l'avons vu, que l'un des objectifs était de civiliser les Indiens pour en faire des citoyens canadiens. » (Rodon, p.45)

Pour atteindre **leur objectif d'assimilation**, les politiques canadiennes se sont affairées à déplacer les Autochtones dans des réserves. Toutefois, **en les maintenant isolés dans des réserves, cela a eu l'effet contraire à l'objectif visé et cela a contribué à maintenir leur identité autochtone**. Les politiques d'assimilation du gouvernement fédéral canadien n'ont donc pas eu l'effet escompté et peuvent être qualifiées d'échecs du point de vue gouvernemental.

« Une majorité de Canadiens considèrent que le système des réserves est anachronique et qu'il devrait être abandonné.

Plusieurs personnes accusent aussi les autorités fédérales d'avoir volontairement maintenu les Indiens dans un état de dépendance, ce qui a eu des effets pervers sur le plan économique et social. »

(Morin, p.69)

Objectif II : l'expansion

Les politiques territoriales

Un des enjeux majeurs et principales sources de conflit est le **contrôle des terres ancestrales**. En effet, la mise en réserve a limité l'accès des terres aux Autochtones et les réserves canadiennes ont des superficies minuscules : la superficie de l'ensemble des réserves canadiennes est plus petite que la superficie de la réserve Navajo aux États-Unis.

Différentes conceptions du territoire :

Chez les peuples autochtones, le territoire est souvent vu comme une entité, n'appartenant pas aux humains, mais étant plutôt les humains qui appartiennent au territoire. Les frontières sont donc souvent imprécises pour eux, cela étant probablement dû au fait qu'une grande partie des groupes était semi-nomade et se déplaçait selon les saisons pour la chasse.

La conception d'un territoire qui serait la propriété privée d'une personne n'est donc pas partagée par la plupart des Autochtones et est même aberrante pour eux.

« Les Autochtones revendiquent, en revanche, la posture de gardien qui protège le territoire pour les générations suivantes. »

Dans les négociations sur le territoire, c'est plutôt la conception occidentale de la propriété privée du territoire qui domine.

Les revendications territoriales globales :

Du 17^e siècle aux années 1970 environ, il avait été considéré à tort que les Autochtones n'eussent pas de droits particuliers ou ancestraux sur les terres canadiennes.

Le *Livre blanc* de 1969 disait ceci : « Les droits aborigènes [...] sont tellement généraux qu'il n'est pas réaliste de les considérer comme des droits précis, susceptibles d'être réglés excepté par un ensemble de politiques et de mesures qui mettront fin aux injustices dont les Indiens ont souffert comme membres de la société canadienne » (MAINC, 1969, p.12, dans Rodon, p.152).

Cela a été complètement renversé par l'Arrêt Calder (1973) qui précise que les droits ancestraux des Autochtones existent toujours, qu'ils n'ont jamais pu avoir été éteints et que la Couronne devait négocier la cession de tous les territoires autochtones pour lesquels elle n'avait pas signé de traité.



La politique des revendications territoriales globales :

- Établie en 1987
- Pour qu'il y ait négociation, la revendication doit être acceptée par le gouvernement fédéral.
- **Si la demande est jugée recevable, elle est financée par des prêts de négociation qui devront être remboursés à même les fonds de compensation. Dans certains cas, cela équivaudra à plus de 50% de la compensation.**
- Les étapes d'une telle négociation sont nombreuses et une fois l'entente de principe conclue, les étapes pour faire approuver l'entente sont, elles aussi, nombreuses. **Depuis 1979, plusieurs négociations sont en cours et n'ont pas encore abouti, en 2020.** Il faut donc parfois compter de 10 à 30 ans pour arriver à une entente finale.

Depuis le rapatriement de 1982, l'article 35¹ de la Loi constitutionnelle reconnaît et protège les droits ancestraux, on ne peut donc plus les éteindre.

Entre 1973 et 2016, le gouvernement fédéral a conclu 27 accords de revendications globales.

En septembre 2016, on comptait 93 tables actives de négociations sur les revendications territoriales globales et l'autonomie gouvernementale.

Ce processus est toutefois sévèrement critiqué par les Autochtones, **puisque le gouvernement fédéral y joue un double rôle, soit celui de juge et partie** : il détermine si les revendications sont admissibles et choisit les groupes avec lesquels il veut négocier.

Le financement des négociations est un enjeu également très important. La lenteur des négociations engendre des coûts importants pour les Autochtones.

Objectif III : l'intégration

Les Conseils de bande

- Ils ont été créés de toute pièce par le gouvernement fédéral
- On les compare souvent à un modèle municipal (toutes les compétences d'une municipalité, en plus des compétences en éducation, les services sociaux et, pour certaines grandes villes, les services de police).
- Les pouvoirs des Conseils de bande sont beaucoup plus larges que ceux d'une municipalité, mais, en contrepartie, ils sont très encadrés.
- Les pouvoirs des Conseils de bande ne peuvent s'exercer que sur les membres de la communauté qui résident sur les limites du territoire de la réserve.
- Les règlements adoptés par le Conseil de bande doivent être compatibles avec les lois fédérales et provinciales en vigueur.
- Le ou la ministre responsable des AANC peut annuler tout règlement adopté par un Conseil de bande dans un délai de 40 jours.
- Il ou elle peut également mettre un Conseil de bande en tutelle administrative et financière; toutefois, depuis les années 60, AANC n'utilise pas très souvent ces pouvoirs et tente de rester à l'écart des affaires internes des Conseils de bande.
- Sont élus par les membres de la réserve.
- Leurs revenus proviennent du gouvernement fédéral.
- Projet de loi C-27 Loi sur la transparence financière des Premières nations (2011) : cette loi exige que les gouvernements des Premières nations publient en ligne leurs états financiers consolidés vérifiés et les annexes des rémunérations et des dépenses. Bien que l'objectif de la transparence était très louable, le fait que cette dernière ait été imposée par le colonisateur n'a pas été perçu comme étant

¹Article 35 (1) Les droits existants – ancestraux ou issus de traités – des Peuples autochtones du Canada sont reconnus et confirmés.



un geste allant vers l'autodétermination des Autochtones. Cette loi provoqua une opposition de masse, puisque ces informations étaient déjà divulguées de façon volontaire ou sur demande par les Conseils de bande, et a même déclenché le mouvement «Idle no more».

- Justin Trudeau, en décembre 2015, a cessé de mettre en action les exigences de cette loi.

Les peuples autochtones du Canada vivent ce que l'on appelle le colonialisme interne : concept qui a vu le jour dans les années 1970 et qui signifie que dans un territoire colonial comme le Canada, bien qu'il ait obtenu son indépendance de sa métropole, le Canada a «maintenu une relation coloniale avec les premiers habitants du territoire.»

(Rodon, p.7)

La politique d'autonomie gouvernementale

Pourquoi une politique d'autonomie gouvernementale? Pour répondre au désir d'autodétermination des peuples autochtones du Canada.

- S'inscrit dans le cadre du processus de décolonisation débuté depuis la création de l'ONU.
- La décolonisation prévue par l'ONU n'a toutefois pas touché les Autochtones du Nord qui, eux, subissaient plutôt un colonialisme interne; ils avaient donc droit à l'autodétermination interne.

«Du point de vue autochtone, malgré le fait que le centre du pouvoir ait migré, au cours du XXe siècle, de Londres vers Ottawa, la situation des peuples autochtones ne s'est pas réellement transformée, le rapport en restant un de domination perçue comme étant étrangère.»

(Rodon, p.7)

« La question de l'autonomie doit se comprendre dans ce cadre, en tant que volonté des communautés autochtones de reprendre le contrôle sur leur vie et leur territoire en sortant de la logique coloniale dans laquelle ils sont placés. »

(Rodon, p.171)

CARACTÉRISTIQUES :

- Dernière en date des politiques autochtones (adoptée en 1995)
- Le droit à l'autonomie gouvernementale a été suggéré ou reconnu à plusieurs reprises: durant les conférences constitutionnelles de 1983 à 1987, recommandé dans le Rapport Penner (1983), reconnu explicitement dans l'Accord de Charlottetown (1992), puis la Commission royale démontra que l'autonomie gouvernementale faisait partie des droits ancestraux des Autochtones.
- Une fois ce droit démontré et reconnu, il fallait le mettre en œuvre, ce qui a été fait dans la politique fédérale d'autonomie gouvernementale.
- Celle-ci s'appuie sur : la reconnaissance du droit inhérent à l'autonomie gouvernementale des Autochtones, sur la Charte des droits et libertés, sur l'autonomie qui se négocie dans les traités, sur une approche qui varie selon les situations.
- Mais, les gouvernements autochtones n'ont donc pas de reconnaissance constitutionnelle.
- L'autonomie gouvernementale est un élément très important de la politique de la réconciliation au Canada, disait Justin Trudeau avant son élection.



Intégrer et protéger les valeurs et la culture autochtone

Le projet de créer un gouvernement autonome pour les peuples autochtones doit être un projet plus large qu'un simple projet qui augmenterait les droits politiques et les possibilités de participer aux prises de décisions.

En effet, ce projet doit aussi et surtout servir à créer un espace afin de permettre la survie des sociétés autochtones distinctes. Pour que ces nouveaux mécanismes pour l'auto-détermination des peuples autochtones réussissent à atteindre cet objectif, ils devront refléter et être porteurs des valeurs et traditions de la culture autochtone qu'ils entendent servir. (Coyle in Otis et Papillon, p.142)

Comment faire pour que ces nouvelles institutions reflètent bel et bien les valeurs, principes et traditions autochtones?

- Le risque est grand de recréer des institutions qui seront plutôt à l'image des institutions dominantes.
- Lorsque de nouveaux projets politiques sont créés, ils seront souvent calqués sur ceux de la culture dominante, dans le cas canadien, on tente alors d'intégrer les nouvelles structures politiques autochtones aux structures politico-légales euro-canadiennes déjà existantes.
- Cette envie d'uniformité de la culture dominante teinte forcément les négociations et ajoute une certaine pression sur les peuples autochtones.
- De plus, la dynamique des négociations semble peu sensible aux différences culturelles liées à la manière même de négocier : « Les politiques fédérales qui guident les négociations relatives à la gouvernance ignorent les risques de marginalisation des valeurs autochtones par le processus même qui promet de créer de nouveaux ordres de gouvernement autochtones. » (Coyle dans Otis et Papillon, p. 142) [Traduction]

La politique d'autonomie gouvernementale du gouvernement du Canada est critiquée :

« Si la reconnaissance des identités et cultures autochtones semble essentielle au projet de création d'institutions distinctes de gouvernance autochtone et de liens appropriés avec les structures de gouvernance eurocanadiennes, les politiques canadiennes actuelles en matière de gouvernance autochtone ont peine à le refléter. » (Coyle dans Otis et Papillon, p. 147) [Traduction]

Un des principaux problèmes semble être le manque de considération par rapport à l'importance de préserver la culture autochtone.

En effet, la culture est mentionnée comme un des sujets parmi tant d'autres, mais sans être une préoccupation principale.

Pourtant, lors de négociations interculturelles, il a déjà été documenté que le risque de voir les valeurs du groupe dominant être prépondérantes est grand.



Partie V

Les relations entre les Autochtones et l'État dans la période contemporaine ou la recherche d'une nouvelle relation

Au début des années 1950, on assiste à la libéralisation des politiques autochtones : parce que les politiques précédentes avaient toutes échoué.

À l'époque, les Autochtones n'ont pas le droit de vote, pas le droit d'engager un avocat ou de poursuivre le gouvernement fédéral, et ce, même s'ils avaient participé aux deux guerres mondiales et subi la conscription.

Le mouvement des droits civils des Afro-Américains va s'étendre aux Indiens américains.

La recherche d'une nouvelle relation

À partir de cette époque, 3 approches en matière de politique autochtone se distingueront, soit l'assimilation, l'intégration ou la distinction.

L'assimilation : on propose que les Autochtones se fondent dans la population générale, abandonnent leur statut. Proposition faite dans le *Livre blanc* de 1969 de Pierre Elliott Trudeau, ainsi que proposée par le conseiller de Stephen Harper, Tom Flanagan (2002).

L'intégration : on met l'accent sur l'intégration, mais en reconnaissant et en acceptant de protéger la distinction. Cette approche propose un statut de «citoyen plus» pour les Autochtones.

La distinction : Relation de nation à nation que l'on nomme « parallélisme institutionnel ». Il y aurait ainsi deux réalités politiques, juridiques et culturelles qui pourraient partager un même territoire, le Canada. Cette voie demanderait toutefois un ordre de gouvernement distinct et autonome. C'est la voie qui était prônée par la Commission royale sur les peuples autochtones.

Revendications autochtones contemporaines :

RECONNAISSANCES DES DROITS ANCESTRAUX ET TERRITORIAUX : À LA BASE DES LUTTES AUTOCHTONES

Arrêt Calder

La Cour suprême reconnaît l'existence et la persistance des droits ancestraux des Autochtones, le gouvernement a toujours l'obligation de négocier des traités avec les Autochtones avant de pouvoir utiliser le territoire.

L'Arrêt Calder marque un changement juridique en reconnaissant que les Autochtones ont des droits territoriaux et en reconnaissant que le fédéral ne pouvait pas mettre fin à ces droits en adoptant une simple loi.



REDÉFINIR LA RELATION ENTRE L'ÉTAT CANADIEN ET LES AUTOCHTONES PAR LA VOIE CONSTITUTIONNELLE ET POLITIQUE

Le rapatriement de la constitution

- Les peuples autochtones du Canada ont obtenu une reconnaissance explicite de leurs droits dans l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982.
- Cela a failli ne pas voir le jour puisque les premiers ministres de l'Ouest avaient demandé à ce que toute référence aux droits des peuples autochtones soit retirée de la Constitution.
- La réaction des Autochtones et des Britanniques fut telle que le fédéral remit la section sur les droits des Autochtones dans la Constitution.
- L'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982 jeta les bases d'une nouvelle relation.

L'accord de Charlottetown (1992)

Cet accord suit l'échec de l'accord du lac Meech de 1987.

Un processus beaucoup plus inclusif avait donc été mis en place. Dans les mesures destinées aux Autochtones, on retrouve, entre autres, le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale au sein du Canada, la reconnaissance des gouvernements autochtones comme un 3^e ordre de gouvernement, une représentation garantie au Sénat, etc.

Cet accord, que plusieurs voyaient comme très équilibré, avait le soutien de nombreuses organisations autochtones.

On décida de tenir un référendum pancanadien et l'accord fut rejeté.

La Commission royale sur les peuples autochtones (CRPA) (1992-1996)²

Les différents échecs constitutionnels des années 80 et début 90 avaient créé des tensions qui ont mené à la Crise d'Oka de 1990 et en réponse à

cela, la Commission royale fut créée.

Le mandat de cette commission était d'analyser l'évolution de la relation entre les Autochtones, le gouvernement canadien et l'ensemble de la société canadienne.

Elle devait aussi proposer des solutions.

C'est le programme de recherche le plus ambitieux qui ait été conduit sur les peuples autochtones.

Le rapport, en 5 volumes, contient 440 recommandations.

Entre autres :

- Création de 60 à 70 gouvernements autochtones autonomes
- Création d'un parlement autochtone ainsi qu'une Chambre des premiers peuples qui, avec la Chambre des communes et le Sénat, formerait le parlement canadien.
- Création d'un tribunal des terres autochtones
- Redistribution plus équitable du territoire et des ressources.

Ces recommandations resteront pour la plupart lettre morte.

Gestion politique du gouvernement libéral de 1993-2006

Jean Chrétien va tabletter le rapport de la CRPA, mais il annoncera un programme sans grandes ambitions qui devait répondre à certaines demandes de la CRPA.

- Par exemple, Chrétien adopte, en 1995, une politique d'autonomie gouvernementale des Autochtones, offrant une reconnaissance limitée du droit inhérent à l'autonomie.
- En 1998, Chrétien propose la politique *Rassembler nos forces* en réponse à la CRPA. Cette politique est pratiquement une fin de non-recevoir envers les recommandations de la CRPA.
- Chrétien entreprendra la modernisation de la

² Voir le Chapitre 3 pour une analyse plus détaillée de la CRPA



Loi sur les Indiens, visant à rendre les Conseils de bande plus transparents et imputables. Mais devant la résistance des Premières Nations, le projet de loi fut abandonné.

- En 1996, pendant une période de compression budgétaire, Chrétien a limité à 2% par an l'augmentation des budgets pour les peuples autochtones, ce qui a engendré un sous-financement chronique en santé, en éducation, en logement et en infrastructure.
- L'Accord de Kelowna : Paul Martin suivra le même chemin que Chrétien, sauf qu'il aura la volonté de réinvestir massivement dans les services aux Autochtones dans le cadre de l'accord de Kelowna. Il s'agit d'une déclaration de presse faite à l'issue d'une rencontre entre les premiers ministres canadiens et les organisations autochtones.
- L'accord de Kelowna ne sera jamais mis en œuvre, car le gouvernement Martin sera battu aux élections de 2006.

Le gouvernement conservateur de 2006-2015

Stephen Harper s'est démarqué dans le dossier de la reconnaissance et du redressement des torts faits aux Autochtones, surtout dans le dossier des pensionnats.

- Alors que des recours collectifs étaient en cours, Harper a choisi la voie de l'indemnisation et son gouvernement a approuvé le 10 mai 2006 la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens.
- Il s'agit là d'une approche juridique, qui vise le dédommagement individuel, qui oblige la quittance de toute autre poursuite, mais qui ne reconnaît pas les traumatismes collectifs des politiques institutionnelles passées.
- Toutefois, le gouvernement Harper a mis sur pied, en 2008, la Commission de vérité et de réconciliation, ayant comme objectif de documenter les allégations des anciens pensionnaires et d'en informer le Canada.
- Le rapport final de cette Commission en arrive à la conclusion, en 2015, que les pensionnats

indiens ont permis une forme de génocide culturel; conclusion qui fut refusée par le gouvernement conservateur, qui, lui, préfère parler d'assimilation forcée.

- Au début de 2008, aux débuts des travaux de la Commission, **Harper a présenté ses excuses**, au nom du gouvernement canadien, aux anciens pensionnaires. Plus qu'un évènement symbolique, **c'était la première fois que le Canada reconnaissait ses torts de manière officielle.**
- Bien qu'ayant d'abord refusé de signer la **Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) (2007), le Canada l'a finalement signé (2010) lorsque tous les autres pays ayant des contextes similaires l'ont fait** (Australie, Nouvelle-Zélande, États-Unis) et qu'il se voyait très isolé s'il ne le faisait pas. La DNUDPA a surtout été adoptée de manière symbolique par le premier ministre Harper, mais, suite à une promesse de Justin Trudeau, sa mise en œuvre débutera en 2016.
- Loi de 2012 : projet de loi omnibus (projet de loi C-45) sur l'emploi et la croissance; cette loi modifie la façon de déterminer l'utilisation des terres des réserves. Avec cette loi, **seul le Conseil de bande peut donner son accord pour céder une terre, alors qu'avant la procédure nécessitait un référendum dans la communauté.** Le projet de loi diminue donc les processus démocratiques en place dans les réserves. Cela a été l'élément déclencheur du mouvement « Idle No More ».
- Loi fédérale sur la transparence financière des Premières nations (2013) : oblige les Premières nations à rendre publics les états financiers, le salaire des élus, leurs dépenses, etc.
- Le gouvernement Harper, malgré la mise en place de programme de compensation, **n'a pas réussi à renouveler la relation entre le gouvernement canadien et les Premières nations.** Son gouvernement apparaîtra plutôt comme ayant voulu mettre en place de nouveaux contrôles sur les Autochtones.



- Sa réticence à mettre en place un processus public pour faire la lumière sur les disparitions des femmes autochtones laissera un goût amer.

Le gouvernement de Justin Trudeau (de 2015 à...):

- Dès son élection, Trudeau s'est doté d'un programme ambitieux avec les Autochtones, dont rétablir la relation entre eux et le gouvernement fédéral, refinancer les infrastructures et les services et mettre la réconciliation avec les peuples autochtones au cœur de sa politique.
- Commission d'enquête publique sur les femmes autochtones disparues ou assassinées : une des premières actions du gouvernement Trudeau en 2016.
- Annonce son intention de mettre en œuvre la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones ainsi que celles de la Commission de vérité et réconciliation.
- Publication d'un énoncé de politique définissant 10 principes qui doivent guider l'action gouvernementale en matière de relations avec les peuples autochtones (juillet 2017). On précise que l'action du gouvernement doit reposer sur le respect des droits inhérents des peuples autochtones et sur les principes énoncés dans la DNUDPA, comprenant aussi le principe selon lequel les peuples autochtones puissent consentir de manière préalable, libre et éclairé aux mesures gouvernementales pouvant affecter l'exercice de leurs droits.
- Il a refinancé les services aux Autochtones (21 milliards sur 8 ans).
- Il s'est toutefois doté d'un programme très ambitieux envers les Autochtones, avec de nombreuses promesses.
- La main tendue de Trudeau envers les peuples autochtones a suscité beaucoup d'espoir, mais il a parfois eu de la difficulté à prioriser ce dossier.



2

**La Cour suprême
du Canada et le droit
des Autochtones**

Mise en contexte

À travers l'histoire et les différentes époques et tendances politiques, il est possible de constater que la place et le traitement politique des Autochtones du Canada ont souvent évolué de manière à désavantager les peuples autochtones.

Le Canada n'a pas toujours joué son **rôle de fiduciaire** de la meilleure manière qui soit en ce qui a trait de protéger les intérêts culturels, économiques et territoriaux des Autochtones.

Au cours du 20^e et 21^e siècle, **c'est la Cour suprême du Canada qui rappellera au gouvernement fédéral canadien l'importance du rôle de fiduciaire qu'il doit jouer auprès des peuples autochtones du Canada**, lui donnant même une sorte de guide de conduite et c'est à travers les jugements de cette même cour que les Autochtones retrouveront et regagneront une partie de leurs droits. Au final, la **Cour suprême aura été un des meilleurs alliés** des peuples autochtones au Canada.

En effet, plusieurs des décisions de la Cour suprême durant les dernières décennies du 20^e siècle et au début du 21^e siècle auront comme impact de recadrer le gouvernement fédéral dans sa façon de gérer les questions autochtones et dans sa façon de négocier avec les divers groupes. Dû à son rôle de fiduciaire, le gouvernement fédéral aurait dû toujours avoir à cœur le meilleur intérêt des peuples autochtones, mais lorsque l'on analyse les faits historiques, il semble plutôt que ce soit la plus haute instance judiciaire qui ait forcé le gouvernement à adopter cette position.

En effet, les autorités «avaient fini par ignorer et même oublier les engagements pris par les Britanniques à l'égard des Indiens au moment de leur prise de contrôle du territoire, en 1760, à la suite de la capitulation de la Nouvelle-France.» (Morin, p.244)

Plusieurs décisions de la Cour suprême démontrent cela :

Les arrêts qui ont redonné vie aux droits ancestraux

➤ **Affaires Van Der Peet, Adams et Côté (1996)**

Arrêt qui a redonné vie au titre aborigène

➤ **Affaire Delgamuukw (1997)**

Arrêt qui a redonné vie à des traités de paix

➤ **Affaire Sioui en 1990**

La Cour a donné un statut aux droits autochtones en obligeant les autorités à en tenir compte lorsque des mesures sont susceptibles de les affecter

➤ **Affaire Sparrow (1990)**

La Cour est allée assez loin en obligeant les autorités en place à consulter les Autochtones même si leurs droits ne sont pas prouvés judiciairement

➤ **Affaire Taku River et Nation Haida (2004)**

La Cour a clarifié la compétence fédérale sur les Autochtones (celle de 1867) en spécifiant que cette compétence englobait aussi les Inuit et les Métis

➤ **Affaire des Eskimos (1939)**

➤ **Affaire Daniels (2016)**

La Cour a aussi statué que les Métis n'existaient pas seulement dans l'Ouest canadien, mais peut-être partout au Canada

➤ **Affaire Powley (2003)**



Qui sont les Indiens du Canada selon la Constitution dans **l'affaire des Eskimos** (*aujourd'hui appelés Inuit*)

Quand

1939

Qui

Le gouvernement provincial du Québec vs le gouvernement fédéral.

Quoi

Le gouvernement du Québec voulait savoir si les Inuit vivant dans le nord de sa province étaient sous sa juridiction ou s'ils relevaient plutôt de la compétence fédérale sous l'article 91(24) de la constitution. Le Québec prétendait que les Inuit relevaient du champ de compétence fédéral et Ottawa prétendait le contraire.

Décision

La Cour a répondu en 1939 que le mot «Indiens» de la constitution de 1867 comprenait les «*Eskimos*».



La résurrection des droits des Autochtones et l'affaire Calder ou le point de départ d'une prise de pouvoir des Autochtones par la Cour suprême du Canada

Quand

1973

Qui

Les Indiens Nisghas de la Colombie-Britannique vs le gouvernement provincial de la Colombie-Britannique.

Quoi

Les Nisghas revendiquaient le droit d'occupation exclusive d'une portion du territoire de la province et que ce droit n'avait pas été éteint. Selon la province, les Nisghas ne pouvaient avoir de droit puisque la *Proclamation royale* ne visait pas la Colombie-Britannique dans la notion de «territoire réservé aux Indiens». Jusqu'à cette date, la pensée juridique dominante limitait les droits des peuples autochtones au territoire visé par la Proclamation royale de 1763.

Décision

Trois juges soutiennent que l'existence des droits autochtones ne dépend pas de la *Proclamation royale* comme source de leurs droits. La présence d'un groupe autochtone organisé, sur un territoire donné, depuis très longtemps, pouvait être en soi une source de droit autochtone. **Cette décision est une reconnaissance des droits des Autochtones d'occuper les terres qu'ils occupent**, de manière organisée en société, depuis l'arrivée des colons européens. Les Nisghas n'ont pas gagné leur cause comme telle, mais ils ont mis de l'avant un principe important.

Impact

Là où aucun traité de cession des droits territoriaux n'avait été conclu, comme au Québec, par exemple, cela a eu des répercussions très importantes. L'effet quasi immédiat de la décision Calder a été que **bon nombre de groupes autochtones se sont mis à revendiquer leurs droits dans des régions qui n'étaient pas encore couvertes par des traités**. Cet arrêt sera d'ailleurs à la base du traité des Nisghas signé en 2000 en Colombie-Britannique et qui leur accorde l'autonomie gouvernementale. **Il s'agit du premier règlement de revendications territoriales pour cette province, qui est survenu 27 ans après l'Arrêt Calder.**

De plus, «les autorités fédérales adoptèrent une politique en vue de relancer la négociation de traités avec les peuples autochtones qui avait été abandonnée depuis 1923. Cette politique dite de **règlement des revendications globales** vise la négociation d'ententes avec les groupes autochtones dont les droits ancestraux n'ont pas fait l'objet de cession ou ont été autrement abolis. C'est ainsi que plusieurs revendications territoriales s'amorcèrent au Canada. Les deux premières ententes découlant de cette politique trouvèrent leur aboutissement au Québec avec la conclusion de la **Convention de la Baie James et du Nord québécois** en 1975 et avec celle de la Convention du Nord-Est du Québec en 1978.» (Boivin et Morin, p.27)



La portée des droits ancestraux après la constitution de 1982, l'affaire Sparrow et le principe de l'honneur

Quand

1990

Qui

L'indien Sparrow de la bande Musqueam en Colombie-Britannique vs Gouvernement fédéral.

Quoi

Sparrow est accusé d'avoir pêché avec un filet non réglementaire. Il affirme que le règlement ne s'applique pas à lui puisqu'il exerce son droit ancestral de pêcher et que la restriction relative au filet de pêche était alors incompatible avec son droit.

Rappelons que l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982 indique que : «Les droits existants – ancestraux ou issus de traités – des peuples autochtones du Canada sont reconnus et confirmés.» L'affaire Sparrow est la première cause qui met à l'épreuve l'article 35 de la nouvelle constitution de 1982.

Cette affaire a répondu à la question suivante : est-ce que la protection constitutionnelle des droits ancestraux et des droits issus de traités les met à l'abri des lois fédérales et provinciales?

Décision

La Cour n'offre pas de position tranchée sur la question, mais une position médiane selon laquelle **l'article 35 conférerait aux droits ancestraux une protection relative face aux lois. Cela veut dire que lorsque des lois sont adoptées, les droits ancestraux devraient être pris en compte et les lois ne devraient pas les affecter de manière injustifiée ou déraisonnable.** La Cour a précisé

que le législateur devra être précis et exhaustif dans ses justifications.

Au final, Ronald Edward Sparrow a toutefois été innocenté par la Cour suprême et son droit ancestral à la pêche a été confirmé.

Impact

« La Cour s'est dotée d'un fil conducteur pour apprécier le comportement de l'Administration fédérale. **Celle-ci doit avoir un rapport fiduciaire (agir dans l'intérêt supérieur) avec les Autochtones.** Cela signifie qu'elle doit bien se comporter dans le cadre de sa relation historique avec les Autochtones.[...] L'Affaire Sparrow ajoute que l'administration gouvernementale doit avoir **un comportement honorable et raisonnable vis-à-vis des Nations autochtones.**» (Morin, p.147-148)

La Cour a ainsi instauré le **principe de l'honneur** qui guidera ses décisions futures. Ce principe va plus loin que celui de fiduciaire et est plus englobant.

Suivant cette affaire, la Cour suprême a également établi un ensemble de critères, connus sous le nom de « critères Sparrow », afin de faciliter l'interprétation de l'article 35.

L'Affaire Sparrow a été considérée comme une **victoire importante en matière de droits des Autochtones au Canada.** Cet Arrêt confirme le devoir de fiduciaire du gouvernement fédéral, confirme les nouvelles protections offertes dans la Constitution de 1982 et offre même un guide de conduite à la Couronne.



Les droits ancestraux, la consultation des autochtones et l'affaire Nation haïda

Quand

2004

Qui

Nation haïda vs Gouvernement provincial de la Colombie-Britannique.

Quoi

Depuis plus de 100 ans, cette nation autochtone revendique les droits ancestraux sur des terres des îles Haïda Gwaii et les eaux autour. La Colombie-Britannique a délivré une concession de ferme forestière à une grande compagnie, sans les consulter et malgré leur opposition, ce pourquoi la nation haïda a décidé de contester.

Décision

La Cour a statué que les **Autochtones doivent être consultés et que des accommodements doivent être offerts au besoin** si les droits ancestraux sont affectés, et ce, même si ces droits n'ont pas été prouvés.

«Aussitôt qu'il y a une apparence que leurs prétentions de droits ancestraux sont sérieuses, les autorités gouvernementales doivent les consulter et les accommoder **à défaut de quoi le projet de développement pourrait être arrêté.**» (Morin, p.184)

La Cour précise que l'intention de tenir compte réellement des préoccupations des Autochtones doit être présente et que les manœuvres malhonnêtes sont interdites

Impact

Suite à cette décision, les gouvernements fédéral et provinciaux ont dû modifier leur façon de faire, certains ont dû modifier des lois **et pratiquement tous ont dû modifier leur processus consultatif et d'accommodement avec les Autochtones.** Cette décision a même eu un impact jusque dans le monde des affaires, auprès des entreprises qui pensent ou veulent faire du développement sur le territoire.



L'inclusion dans la constitution au paragraphe 91 (24) et l'affaire Daniels

Quand

2016

Qui

Harry Daniels, un Métis de la Saskatchewan, à la tête du Conseil des autochtones du Canada vs Gouvernement fédéral.

Quoi

«il s'agissait d'obtenir une déclaration selon laquelle les Métis et les Indiens non inscrits étaient reconnus comme Indiens en vertu du paragraphe 91 (24) de la Loi constitutionnelle de 1982. Les plaignants demandaient à la Cour de déclarer que la reine leur était redevable et qu'ils ont le droit d'être consultés par le gouvernement fédéral sur une base collective, afin de montrer que leurs droits, leurs intérêts et leurs besoins en tant que peuples autochtones sont respectés.» (Congrès des peuples autochtones, 2021)

Pourquoi

Les Métis et les Indiens non inscrits étaient placés dans une incertitude juridique entre les gouvernements fédéral et provinciaux sur la responsabilité de leurs intérêts. Ce désaccord en matière de compétences a fait en sorte qu'aucun palier de gouvernement n'a assumé de responsabilité et que les besoins et intérêts des Métis et des Indiens non inscrits ont été ignorés pendant bon nombre d'années.

Décision

L'arrêt Daniels a défini le palier de gouvernement responsable pour les Métis et les Indiens non inscrits, c'est-à-dire le **palier fédéral**.

Impact

Selon le Congrès des peuples autochtones: « Les Métis et les Indiens non inscrits voient s'ouvrir devant eux le potentiel de changement le plus important de leur histoire. Cela signifie que, pour la première fois dans l'histoire des Métis et des Indiens non inscrits, quelqu'un est responsable de la gestion des programmes et services, des revendications territoriales, des discussions sur l'autonomie gouvernementale et de la reconnaissance des droits des Métis et des Indiens non inscrits.»

Pour eux, l'impact est immense, car ils voient en cette décision la fin d'un jeu de cache-cache éternel entre les paliers de gouvernements. L'arrêt Daniels dicte enfin l'interlocuteur pour les Métis et les Indiens non inscrits et cela est un gain très important pour ces groupes.



3

**Le rôle
des commissions
d'enquête dans
la compréhension des
questions autochtones
au Canada**

À partir de la Confédération de 1867 jusqu'en 1996, date à laquelle a été déposé le rapport de la dernière commission royale sur les affaires indiennes, non moins de quarante-cinq enquêtes ont été recensées jusqu'à présent. (Lavoie, p.5)

Mise en contexte

Dans les années 1960-70, il y eut quelques tentatives pour redéfinir la relation entre les Autochtones et le gouvernement fédéral (droit de vote accordé aux Premières nations, le *Livre blanc* et l'Arrêt Calder, entre autres). Dans les années 1980-90, c'est par la voie constitutionnelle qu'une nouvelle tentative pour redéfinir cette relation fut faite.

Avec le rapatriement de la constitution en 1982, les peuples autochtones ont obtenu une reconnaissance importante de leurs droits avec l'article 35 cité précédemment.

Les **conférences constitutionnelles** qui se tiendront les années suivant le rapatriement ne se concluront sur rien de concret. Il n'y aura **pas d'entente sur la portée des droits ancestraux** (c'est la Cour suprême qui tranchera des années plus tard) et surtout sur la question de l'autonomie politique.

L'accord du lac Meech de 1987 visait d'abord et avant tout à réintégrer le Québec dans la Constitution canadienne. Selon Rodon, «cet accord posait beaucoup de problème au leadership autochtone, car il ne faisait non seulement aucune référence aux peuples autochtones, mais surtout que ses dispositions rendaient plus difficile l'accession des territoires au rang de province, un problème pour les Inuit et les Indiens des Territoires du Nord-Ouest.» (Rodon, p.62). L'opposition d'un député autochtone au Manitoba entraîna le rejet de cet accord par cette province, suivi de Terre-Neuve-et-Labrador.

L'accord de Charlottetown de 1992 a tenté de pallier à la difficulté d'intégrer à la fois le Québec dans la constitution, mais sans négliger les peuples autochtones comme Meech l'avait fait. Dans cet accord, de nombreuses mesures étaient destinées aux Autochtones, dont :

- Le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale au sein du Canada qui sera exercé dans un délai de 5 ans;
- La reconnaissance des gouvernements autochtones comme un 3^e ordre de gouvernement;
- La définition de l'autonomie par rapport au territoire, à l'environnement, au langage et à la culture;
- Une représentation garantie au Sénat et une étude de la représentation à la Chambre des communes;
- Une étude du rôle des Autochtones dans la nomination des juges de la Cour suprême.

Un référendum pancanadien fut tenu concernant l'accord de Charlottetown et la campagne référendaire montra rapidement la division au sein du Canada, si bien que 54,8% de la population se prononça contre.

Après l'échec des négociations constitutionnelles, les relations sont devenues de plus en plus tendues et ont éclaté en conflit à l'été 1990, alors qu'un différend à propos de la construction d'un terrain de golf sur un cimetière mohawk à Oka au Québec a dégénéré en confrontation armée.



1 La Commission royale sur les peuples autochtones (CRPA)

Quand

De 1991 à 1996

Quoi

Cette commission a été mise sur pied après le rejet de l'accord du lac Meech et de la crise d'Oka au Québec. Le mandat de la Commission fut élaboré par Brian Mulroney.

Mandat de la commission

Étudier l'évolution des relations entre les peuples autochtones, le gouvernement du Canada et la société canadienne. Il s'agit de l'enquête la plus exhaustive tenue au Canada sur la question autochtone.

Rapport et recommandations

Le rapport de la Commission, publié en 5 volumes, comprend 440 recommandations. La plupart ne seront jamais appliquées pleinement.

La CRPA a émis des recommandations afin que les Autochtones puissent devenir des partenaires à la vie canadienne, en reconnaissant, notamment, leur droit inhérent à **l'autonomie gouvernementale** et en proposant un plan échelonné sur 20 ans afin de réduire les écarts dans les conditions de vie des Canadiens autochtones versus les non-Autochtones.

L'idée de **réconciliation** représente également l'une des pierres angulaires du renouvellement de la relation entre peuples autochtones et non autochtones proposé par la Commission.

Bien que ses recommandations n'aient pas été, dans l'ensemble, mises en place, il est évident que la CRPA a eu un effet : «Somme toute, une commission d'enquête ne détermine rien, mais elle peut avoir des effets significatifs sur la philosophie publique, les perceptions, la législation future et, en définitive, les droits individuels et collectifs.

(Lavoie, p.5)

Des spécialistes en politiques publiques (Graham, Dittburner et Abele) affirment que «l'un des principaux rôles des commissions royales au Canada a consisté à modifier la compréhension des principaux enjeux nationaux par le public»

(Lavoie, p.5)



Impact sur les décisions de la Cour suprême

« En comparant les énoncés du Rapport concernant les droits ancestraux et les arrêts de la Cour suprême, force est de constater que le Rapport n'a pas substantiellement influencé la réflexion juridique sur la question des droits ancestraux. Cela peut s'expliquer en partie par le fait que la majorité des arrêts de principe sur la question des droits ancestraux a été rendue avant ou en même temps que sa publication à l'exception de l'arrêt *Delgamuukw* ». (*Boivin et Morin, p.30*)

Dans les 10 ans suivant la publication du rapport de la CRPA, 13 décisions de la Cour suprême ont fait référence au rapport de la Commission, que ce soit pour faire référence aux données sur la situation des peuples autochtones au Canada, pour citer des informations historiques ou encore pour définir les critères d'appartenance aux communautés métisses. Cela dit, les références à la CRPA demeurent limitées.

La réponse du gouvernement fédéral

Rassembler nos forces

«Le gouvernement fédéral a mis dix-huit mois pour répondre au rapport de la Commission, une réponse qui fut somme toute assez timide.» (*Savard, p.57*)

Le document présenté, *Rassembler nos forces*, se voulait une proposition à l'une des principales recommandations de la CRPA, c'est-à-dire renouveler la relation entre les peuples autochtones et le gouvernement fédéral.

«Mais les énoncés de principe et le plan d'action ne se sont jamais traduits en actions concrètes. En réalité, les actions que proposait d'entreprendre le gouvernement fédéral dans *Rassembler nos forces* relevaient d'une collection d'initiatives et de projets existants (Forest 1998). Pour cette raison, la réponse du gouvernement fédéral semblait plutôt faible.» (*Savard p.61*)

Le projet de loi sur la gouvernance des Premières Nations

Une des premières propositions concrètes émanant du gouvernement fédéral, et inspirée de la CRPA, fut le *Projet de loi sur la gouvernance des Premières Nations*, déposé en 1999.

Ce projet fut présenté comme une première véritable tentative de refonte ou de mise à jour de la Loi sur les Indiens depuis le *Livre blanc* de Trudeau.

Selon le ministère des Affaires indiennes, le projet de loi aurait permis aux Premières Nations une meilleure autonomie gouvernementale.

Le projet de loi sur la gouvernance des Premières Nations n'a pas eu l'accueil souhaité par le gouvernement; plusieurs ont vu dans ce projet de loi une façon de contrôler les finances des bandes, plutôt qu'une véritable autonomie.

«Bien que le gouvernement fédéral ait cherché à mettre en application certaines des recommandations de la CRPA, cette première tentative de la stratégie en parallèle s'est traduite en une initiative plutôt maladroite. [...] c'est qu'en cherchant à mettre en œuvre certaines recommandations de la CRPA, le gouvernement fédéral formulait un projet qui allait à l'encontre des principales recommandations.» (*Savard, p.62*)



Ce projet de loi n'a finalement pas abouti suite à la prorogation de la 37^e législature du Parlement. Si cette loi avait été adoptée, les chefs autochtones envisageaient plusieurs stratégies pour la contester, comme le recours aux tribunaux.

«Le chef de l'Assemblée des Premières Nations (APN), Matthew Coon Come, a même évoqué la désobéissance civile comme moyen possible de pression, même s'il ne s'agit pas d'une mesure qu'il préconise.» (Corriveau, 2002).

Le grand projet de renouvellement de la relation que recommandait la Commission se fera de manière morcelée et de manière échelonnée sur plus de vingt ans.

Les principaux changements engendrés par la CRPA

Refonte ministérielle

Fondé sur une recommandation de la CRPA, Affaires autochtones et du Nord Canadien a été dissolu en 2019 et deux nouveaux ministères ont été créés – Relations Couronne-Autochtone et Affaires du Nord Canada et Services aux Autochtones Canada.

La commission avait bien indiqué qu'avec la réalisation de l'autodétermination, la responsabilité envers la prestation des services, telles que pour la santé et l'éducation, sera exercée par les peuples autochtones et non plus par le gouvernement du Canada.

Reconstituer les nations autochtones

La CRPA a recommandé que les groupes autochtones commencent à se reconstruire en tant que nations. Bien que cette recommandation date de 1996, rien n'a été fait par rapport à cet enjeu pendant plus de 20 ans.

En 2007, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones a énoncé, dans l'un de ses objectifs de **soutenir les groupes autochtones dans leur reconstruction**.

Ce n'est qu'en 2018 que le gouvernement mettra en place cette recommandation, avec un budget de 100 millions sur 5 ans pour appuyer les efforts des groupes autochtones visant à **rebâtir leurs structures de gouvernance et à reconstituer leurs nations**.

Conclusion

Les effets des recommandations de la Commission tardent à se faire pleinement sentir, bien que des progrès aient pu être constatés depuis le dépôt du rapport.

Il est difficile de savoir exactement combien des 440 recommandations ont été mises en place par le gouvernement fédéral, car à l'époque de la sortie du Rapport de la CRPA, **aucun mécanisme de suivi n'a été développé pour s'assurer que les travaux échelonnés sur 5 ans ne restent pas lettre morte**. Cette absence de supervision dévoile le manque de volonté politique quant à l'application réelle des recommandations de la CRPA.



2 La Commission de la vérité et de la réconciliation

Quoi

«La Commission de vérité et réconciliation (CVR) a offert aux personnes touchées directement ou indirectement par les séquelles des pensionnats indiens l'occasion de communiquer leurs récits et leurs expériences.» (CVR)

La Commission a été créée officiellement en 2008 dans le cadre de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens (CRRPI).

Le rapport final de la Commission, *Honorer la vérité, réconcilier pour l'avenir*, rapporte les expériences et le vécu tragique d'environ 150 000 élèves ayant fréquenté les pensionnats indiens du Canada.

Rappelons que la CRRPI «est l'entente, convenue par consensus, entre les avocats des anciens élèves, les avocats des Églises, l'Assemblée des Premières Nations, d'autres organisations autochtones et le gouvernement du Canada pour parvenir à une résolution juste et durable des séquelles laissées par les pensionnats indiens.» Un des éléments du règlement comprenait la mise sur pied de la CVR.

(Relations Couronne-Autochtone et Affaires du Nord)

Conclusion de la CVR

La Commission dévoile que :

- ▀ de nombreux enfants ont subi des agressions sexuelles pendant leur séjour dans les pensionnats;
- ▀ qu'au moins 3200 enfants sont morts de malnutrition ou de maladies découlant de mauvaises conditions de vie (les chiffres seraient sans doute beaucoup plus élevés);
- ▀ et que le système de pensionnat indien serait un génocide culturel.

Recommandations

Le rapport a émis **94 appels à l'action** que le premier ministre Justin Trudeau a promis de mettre en œuvre.

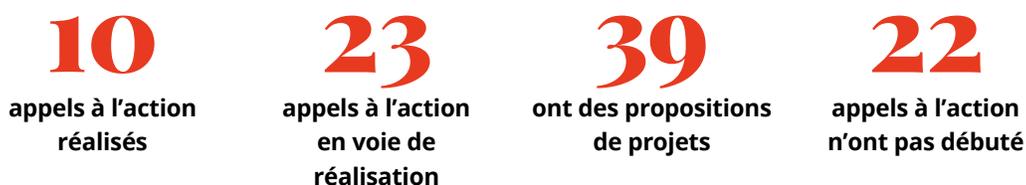
L'une de ces recommandations était la mise sur pied de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, qui a été lancée en décembre 2015 et complétée en juin 2019.



Suivi de la mise en œuvre des recommandations :

En mai 2021, la mise en œuvre des 94 appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation se poursuivait toujours.

Selon l'analyse de CBC News Beyond 94 (un site web dédié à suivre l'évolution de la mise en œuvre des recommandations) :



Les actions réalisées :

No.13 Nous demandons au gouvernement fédéral de reconnaître que les droits des Autochtones comprennent les droits linguistiques autochtones.

No.39 Nous demandons au gouvernement fédéral d'élaborer un plan national pour recueillir et publier des données sur la victimisation criminelle des Autochtones, y compris des données sur les homicides et la victimisation liée à la violence familiale.

No.41 Nous demandons au gouvernement fédéral de nommer, à la suite de consultations avec des organisations autochtones, une commission d'enquête publique chargée de se pencher sur les causes de la disproportion de la victimisation des femmes et des jeunes filles autochtones, et sur les moyens possibles pour y remédier

No.59 Nous demandons aux représentants de l'Église qui sont parties à la Convention de règlement d'élaborer des stratégies d'éducation pour que leurs congrégations apprennent le rôle joué par l'Église en ce qui a trait à la colonisation de même qu'à l'histoire et aux séquelles des pensionnats, de même que les raisons pour lesquelles des excuses aux anciens élèves des pensionnats et à leurs familles de même qu'aux collectivités concernées sont nécessaires.

No.83 Nous demandons au Conseil des arts du Canada d'établir, en tant que priorité de financement, une stratégie visant à aider les artistes autochtones et non autochtones à entreprendre des projets de collaboration et à produire des oeuvres qui contribueront au processus de réconciliation.

No.84 Nous demandons au gouvernement fédéral de rétablir puis d'augmenter le financement accordé à Radio-Canada/CBC afin de permettre au diffuseur public national du Canada d'appuyer la réconciliation et de refléter adéquatement la diversité des cultures, des langues et des points de vue des peuples autochtones

No.85 Nous demandons au Réseau de télévision des peuples autochtones, en tant que diffuseur indépendant sans but lucratif dont les émissions sont conçues par et pour les peuples autochtones et traitent de ces peuples, d'appuyer la réconciliation;



No.87 Nous demandons à tous les ordres de gouvernement, en collaboration avec les peuples autochtones, les temples de la renommée des sports et d'autres organisations concernées, de sensibiliser le public à l'histoire des athlètes autochtones au pays.

No.88 Nous demandons à tous les ordres de gouvernement de prendre des mesures afin de garantir le développement à long terme des athlètes autochtones et de maintenir leur appui à l'égard des Jeux autochtones de l'Amérique du Nord, y compris le financement pour la tenue des Jeux et pour la préparation et les déplacements des équipes provinciales et territoriales.

No.90 Nous demandons au gouvernement fédéral de veiller à ce que les politiques, les initiatives et les programmes de portée nationale se rattachant aux sports intègrent les peuples autochtones.

Synthèse

Bien que certaines actions aient déjà été réalisées et que ce rapport d'enquête semble avoir eu un écho plus important que la Commission royale à l'époque, force est de constater que **les grands changements proposés par la CVR n'ont pas encore eu lieu**. L'action la plus importante qui a été entreprise jusqu'à maintenant fut la mise sur pied de l'enquête publique sur les femmes et les filles disparues ou assassinées. Les autres actions réalisées sont des changements souhaitables, mais n'auront pas de grande portée en soi. Il faudra attendre la suite des choses pour connaître la profondeur de la volonté politique quant aux changements demandés et promis...une fois de plus.



4

Analyse de l'évolution des relations entre les peuples autochtones et le gouvernement du Canada à travers les campagnes électorales fédérales

Mise en contexte

Afin de comprendre quels sont les enjeux, thèmes et débats récurrents concernant les peuples autochtones du Canada, tous les programmes électoraux des deux seuls partis ayant été au pouvoir depuis 1867 ont été analysés, soit les plateformes du Parti libéral du Canada et celles du Parti conservateur du Canada (parfois le Parti progressiste-conservateur du Canada). Les Annexes présentées en fin de document exposent l'analyse de ces promesses électorales, par parti politique, et les actions politiques qui ont été faites à travers les années.

Il a été possible de constater que la plupart des promesses électorales faites en ce qui concerne les questions autochtones perdurent dans le temps et se regroupent sous les mêmes quelques thèmes qui ont peu évolué. Si ces thèmes sont stables dans le temps, c'est parce que les problèmes ne sont jamais réglés et sont remis sur la table à chaque élection, avec, chaque fois, la promesse que ce sera résolu.

Thèmes récurrents

Égalité entre les citoyens

On voit ce thème apparaître pour la 1^{re} fois dans la campagne électorale du Parti libéral du Canada de 1962 :

« Donner aux Indiens et aux Esquimos des possibilités économiques et d'instruction qui leur permettront d'atteindre l'égalité réelle avec les autres Canadiens. L'intégration volontaire doit se faire sans porter atteinte aux droits particuliers garantis aux Indiens » [Traduction].

En 1968 par les Conservateurs : « Le Parti conservateur reconnaît que les Indiens, les Métis et les Eskimos sont davantage précarisés au Canada que les autres Canadiens » puis ils proposaient une série de mesure pour pallier ce problème.

En 1972, les Libéraux parlent à nouveau d'égalité, mais plus en termes d'égalité juridique avec l'idée du Citizenship Act. Ils parlent aussi de l'importance de se pencher sur la situation du groupe le plus défavorisé du Canada, soit les Métis.

En 1974, les Conservateurs proposent de financer certains projets afin d'améliorer les conditions de vie des Autochtones dans les réserves (dont le logement) et d'éliminer les doubles standard en matière de justice. (voir le détail complet à l'Annexe A)

En 1980, les Conservateurs promettent d'établir un système où les hommes, les femmes et les Autochtones seront des partenaires égaux dans la société, parce que le parti constate que «les autochtones sont empêchés de poursuivre leurs objectifs et maintenus dans une pénible dépendance à l'égard de l'État.»

En 2004, le Parti libéral promet d'assurer la place des Autochtones au Canada, en augmentant son aide pour la stratégie de développement des ressources humaines, en augmentant son aide pour le logement, etc.

En 2008, le Parti libéral et le Parti conservateur promettent respectivement de «combler le fossé qui sépare les Canadiens autochtones des non autochtones» et «s'assurera que les Autochtones aient la possibilité de participer pleinement à l'économie et à la société canadienne.»

(voir Annexe A et B)



Réforme de la Loi sur les Indiens

En 1968, le Parti libéral et le Parti conservateur proposent de procéder à une révision de la Loi sur les Indiens.

En 1974, le Parti conservateur s'engage à offrir le support nécessaire aux organisations autochtones qui désirent s'engager dans un processus de révision de la Loi sur les Indiens, afin d'éliminer les clauses discriminatoires.

En 1979, le Parti libéral parle d'amendements possible à la Loi sur les Indiens, sur la base d'une politique de continuation et non d'assimilation.

En 2006, le Parti conservateur a promis de remplacer la Loi sur les Indiens et la législation connexe par un cadre législatif moderne.

Améliorer la qualité du logement

En 1972, le Parti conservateur promet d'offrir des conditions de vie adéquates aux Premières nations et aux Inuit, dont le logement et les soins de santé.

En 1974, le Parti conservateur constate que 80% des logements des Premières nations ne répondent pas aux standards de base (toilettes, eau courante, etc.) et s'engage à financer des projets pour résorber ce problème.

En 2004, le Parti libéral se dit résolu à augmenter son aide pour le logement, entre autres les logements pour les Autochtones sur les réserves et à l'extérieur de celles-ci.

En 2006, le Parti libéral dit vouloir mettre en place un plan d'action décennal en matière d'éducation, de santé, de logement et d'infrastructure. Ce plan aurait été décidé conjointement avec les chefs autochtones en novembre 2005. Ainsi, ils promettent de combler l'écart de 40% en ce qui concerne le logement dans les réserves des Premières nations et ce, en 5 ans.

En 2019, le Parti libéral promet de répondre aux besoins essentiels des Autochtones en matière d'infrastructure, et ainsi combler les écarts pour ce qui concerne les logements, et ce d'ici 2030.

L'eau potable

En 2006, le Parti libéral promet de continuer de construire des installations pour assurer la salubrité de l'eau.

En 2019, le Parti libéral promet à nouveau un accès à l'eau potable pour tous dans les réserves.

Cette même année, le Parti conservateur promet de soutenir les efforts déployés pour mettre fin aux avis à long terme d'ébullition de l'eau.

En février 2021, encore 38 communautés autochtones du Canada n'ont pas accès à l'eau potable.

(voir Annexe A et B)



5

Conclusion

Conclusion

Cette recherche a permis de démontrer que les relations entre les premiers peuples du Canada et le gouvernement fédéral ont évolué très lentement depuis 1867. La Loi sur les Indiens, qui a été, à de nombreuses reprises, modifiée par le passé, a longtemps empêché les Autochtones du Canada de revendiquer leurs droits ancestraux. Le Canada semble avoir manqué de bienveillance dans son rôle de fiduciaire et c'est finalement la Cour suprême, à partir des années 1950, qui rendra des décisions en faveur du bien commun des peuples autochtones et de leurs territoires.

En effet, cette recherche démontre que les Arrêts de la Cour suprême, à commencer par l'Arrêt Calder, ont, un à un, permis au droit autochtone de se construire. Avec l'ajout de l'article 35 à la Loi constitutionnelle de 1982, les premiers peuples du Canada ont eu encore plus de possibilités de faire reconnaître leurs droits. La Cour suprême du Canada a peut-être été la meilleure alliée des premiers peuples en ce qui concerne la reconnaissance de leur droit, rappelant même au gouvernement fédéral le principe d'honneur qui devrait guider son comportement et ses prises de décisions en ce qui a trait aux Autochtones. Au bout du compte, c'est effectivement la Cour qui a dû rappeler le caractère bienveillant qui aurait dû, tout au long du parcours, être associé au rôle de fiduciaire de l'article 91(24) de la Constitution canadienne. Mais il est important de reconnaître la persévérance et la patience des peuples autochtones dans cette quête pour faire reconnaître leur droit et pour regagner l'autonomie politique d'avant même la Conquête.

Bien que cette période de revendications et de judiciarisation des demandes ait été salubre pour les peuples autochtones, cela a aussi mis en lumière l'isolement vécu par bon nombre des premiers peuples. Le fait d'avoir été dispersés dans les réserves et parfois même déplacés de leur territoire d'origine a créé un réel isolement de certaines nations. Ce pourquoi l'ONU et la CRPA recommandaient de donner les moyens aux Autochtones (c'est le cas ailleurs dans le monde également) de se regrouper en nations afin de briser l'isolement de certains et de créer un esprit de communauté et d'avoir une certaine force du nombre. Ce dossier sera à suivre puisque le programme de reconstruction des nations autochtones du gouvernement fédéral vient à peine de voir le jour.

L'analyse des programmes électoraux, de 1867 à aujourd'hui, démontre une lacune importante du système politique canadien, c'est-à-dire l'absence de continuité dans les dossiers politiques et les projets de loi. Cela est vrai pour bon nombre d'enjeux, mais pour ce qui est des questions autochtones, on remarque que des problématiques inquiétantes, voire urgentes, auraient dû être gérées de manière prioritaire, et ce, sans tenir compte de partisanerie quelconque. En effet, puisque les projets meurent au feuilleton dès qu'il y a changement de gouvernement, les avancements promis à de nombreuses reprises (amélioration des logements, de la qualité de l'eau, de l'éducation, etc.) n'aboutissent jamais ou alors progressent très lentement. En scrutant les programmes électoraux, on y voit de nombreuses initiatives et projets qui auraient certainement amélioré les conditions sociales et économiques des Autochtones du Canada, mais les ruptures politiques ont fait échouer ces projets.



Références externes

CORRIVEAU, Jeanne. «Projet de loi fédéral sur la “gouvernance” des Premières Nations - Les autochtones peaufinent leurs stratégies», *Le Devoir*, 17 juillet 2002.

LAVOIE, Michel. « Politique sur commande : Les effets des commissions d’enquête sur la philosophie publique et la politique indienne au Canada, 1828-1996», *Recherches amérindiennes au Québec : La Commission royale sur les Peuples autochtones*. Vol. XXXVII, no.1 (2007), p.5 à 23.

MCINTOSH, Andrew. *The Canadian Encyclopedia*, January 2, 2020.

MORIN, René. *La construction du droit des Autochtones par la Cour suprême du Canada : témoignage d'un plaideur*. Septentrion, Québec, 2017, 253 p.

OTIS, Ghislain et Martin PAPILLON. *Fédéralisme et gouvernance autochtone*. Presses de l’Université Laval, Québec, 2013, 210 p.

RODON, Thierry. *Les apories des politiques autochtones du Canada*. Presses de l’Université du Québec, Politeia Collection, Québec, 2019, 299 p.

SAVARD, Jean-François. « Intégration des recommandations de la Commission royale sur les peuples autochtones dans les politiques autochtones fédérales au Canada», *Recherches amérindiennes au Québec : La Commission royale sur les Peuples autochtones*. Vol. XXXVII, no.1 (2007), p.57 à 65.



Annexe A

Promesses électorales du Parti libéral

Afin d'analyser l'évolution des relations entre les Autochtones du Canada et le gouvernement fédéral, les programmes électoraux des deux seuls partis politiques à avoir été élus au pouvoir ont été analysés, soit le Parti libéral du Canada et le Parti conservateur du Canada (tantôt appelé le Parti progressiste-conservateur du Canada). Les transcriptions de certains discours électoraux font office de programme dans les premières années de l'État canadien et il semble évident que l'information retrouvée pour certaines années ne soit pas intégrale. Cette analyse se veut donc plus un exercice pour rendre compte d'une certaine évolution que d'une analyse documentaire exhaustive.

Dans la première colonne se trouve l'année électorale ainsi que le nom du parti vainqueur de cette élection et le nom de famille du premier ministre. La deuxième colonne est la synthèse des promesses électorales du parti en lien avec les peuples autochtones. Puis, la dernière colonne présente ce que le parti a fait durant la même période. Cela permet de voir si les promesses sont réalisées ou non. Seules les actions du parti au pouvoir sont relevées.

✓ Un crochet et un surlignement en vert signifient que la promesse électorale a été réalisée telle quelle.

Promesses électorales du Parti libéral

Élection(année) + Parti vainqueur	Les promesses du Parti libéral du Canada	Ce qu'ils ont fait
1887 Conservateurs <i>MacDonald</i>	La seule mention du programme concernant les Autochtones : « Les Indiens et les Sang mêlés du Nord Ouest doivent être bien traités [Traduction]. »	Le parti n'était pas au pouvoir durant cette période.
Les programmes électoraux des élections de 1872 à 1957 ont été étudiés, mais aucune mention sur les Autochtones n'a été trouvée, et ce, pour les deux partis.		
1958 Progressistes-Conservateurs <i>Diefenbaker</i>	Sur le thème du «Canadianism» : « Le Parti libéral, qui a parrainé la Loi sur la citoyenneté canadienne, prône l'égalité absolue de tous les Canadiens, qu'ils soient nés au Canada ou naturalisés. Le Parti libéral approuve la politique d'intégration volontaire des Indiens canadiens à la vie nationale en tant que citoyens à part entière [Traduction]. »	Le parti n'était pas au pouvoir durant cette période.



Élection(année) + Parti vainqueur	Les promesses du Parti libéral du Canada	Ce qu'ils ont fait
1962 Progressistes-Conservateurs <i>Diefenbaker</i>	Égalité entre Canadiens : « Donner aux Indiens et aux Esquimos des possibilités économiques et d'instruction qui leur permettront d'atteindre l'égalité réelle avec les autres Canadiens. L'intégration volontaire doit se faire sans porter atteinte aux droits particuliers garantis aux Indiens [Traduction]. »	Le parti n'était pas au pouvoir durant cette période.
1963 Libéraux <i>Pearson</i>	Aucune mention n'a été trouvée dans nos recherches.	Aucune mention n'a été trouvée dans nos recherches.
1965 Libéraux <i>Pearson</i>	Intégration des Autochtones : Le gouvernement libéral aimerait que les «Indiens» prennent part de façon plus importante à la vie canadienne et aimerait aussi répondre ou mettre fin aux doléances des communautés. Ce pourquoi une <u>étude a été commandé</u> afin de mieux comprendre la participation des Indiens dans la vie économique et sociale canadienne. De plus, le gouvernement libéral a proposé une commission afin d'entendre et de régler les demandes des Indiens envers le gouvernement du Canada.	Le gouvernement Pearson a mis sur pied la <u>Commission Hawthorn-Tremblay</u> qui avait pour mandat d'étudier la condition des Autochtones du Canada.
1968 Libéraux <i>Trudeau</i>	Relation Autochtones-fédéral : Le Parti libéral s'inquiète pour les Indiens et les Esquimos du Canada et cherche de nouvelles bases sur lesquelles établir une relation entre eux et le gouvernement du Canada, afin de pouvoir mieux supporter ces groupes. Ce pourquoi le Parti libéral propose : <ol style="list-style-type: none"> 1. consulter individuellement les Autochtones et les Eskimos ainsi que ceux qui se sont volontairement regroupés, afin d'établir une nouvelle structure sans idée préconçue concernant leur avenir; 2. promouvoir la participation pleine et entière des Autochtones dans la détermination de leurs propres affaires; 3. réviser la Loi sur les Indiens; 	Bien qu'il n'ait pas révisé la Loi sur les Indiens comme tel, le gouvernement Trudeau a fait une proposition pour la changer, avec le <u>Livre blanc en 1969</u> .



Élection(année) + Parti vainqueur	Les promesses du Parti libéral du Canada	Ce qu'ils ont fait
<p>1968 (suite) Libéraux <i>Trudeau</i></p>	<p>(suite)</p> <ol style="list-style-type: none"> 4. mettre l'accent sur le développement des terres et des ressources naturelles de grande valeur des Autochtones; 5. présenter de nouveau le projet de Loi pourvoyant au règlement des réclamations des Indiens, afin de régler les revendications de longue date, nombreuses, dont la question des terres indiennes en Colombie-Britannique; 6. remplir les engagements pris dans les traités nos 8 et 11 au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest; 7. conclure des ententes avec les provinces pour qu'elles offrent leurs services aux Autochtones selon le même niveau de qualité auquel les autres citoyens ont droit. La priorité sera accordée aux services sociaux, notamment l'éducation et la protection de l'enfance. Les Autochtones sont des citoyens de la province où ils habitent et ont droit à tous les services provinciaux. 	<p>Aucune mention n'a été trouvée dans nos recherches.</p>
<p>1972 Libéraux <i>Trudeau</i></p>	<p>Égalité entre les citoyens :</p> <p>Les Libéraux reviennent avec l'idée présentée en 1958, soit celle de la «Loi sur la citoyenneté».</p> <p>Cette nouvelle loi doit permettre à tous les résidents canadiens, peu importe leur nationalité d'origine, de recevoir des traitements égaux en ce qui concerne l'obtention de la citoyenneté canadienne.</p> <p>Ils proposent aussi de nouvelles initiatives pour les «Indiens et les Eskimos» :</p> <p>Le gouvernement libéral reconnaît avoir fait des progrès importants au cours de son dernier mandat en nouant un dialogue avec les Indiens et les Eskimos et les avoir aidés à se doter d'un leadership efficace pour s'exprimer en leur propre nom et faire valoir leurs besoins. Le gouvernement fera ce qui s'impose pour que chaque groupe évolue à son rythme et de la façon qu'il entend.</p> <p>Les Métis :</p> <p>Le gouvernement veut aussi s'attaquer aux problèmes des membres moins privilégiés des communautés métisses du Canada.</p>	<p>En 1973, le gouvernement réagit à l'affaire Calder en créant le Bureau des revendications des autochtones.</p>



Élection(année) + Parti vainqueur	Les promesses du Parti libéral du Canada	Ce qu'ils ont fait
<p>1974 Libéraux <i>Trudeau</i></p>	<p>Seulement un condensé du programme libéral de 1974 a pu être retrouvé et ce condensé ne contenait aucune mention sur les Premières nations ou les Autochtones.</p>	<p>En 1974, le Bureau des revendications des autochtones (BRA) a été mis sur pied. Relevant du ministère des Affaires indiennes, le BRA a comme tâche d'étudier les revendications afin d'établir si les obligations légales ont été honorées et de formuler des politiques relatives à l'évolution des revendications et à la conduite de négociations.</p>
<p>1979 Progressistes-Conservateurs <i>Clark</i></p>	<p>L'idée maîtresse de l'approche du gouvernement libéral a été de promouvoir l'autonomie gouvernementale et l'autosuffisance dans les réserves indiennes grâce à des politiques et des programmes qui reflètent les points de vue des peuples autochtones.</p> <p>Politique de continuation :</p> <p>Le gouvernement cherche à sauvegarder le statut d'Indien et à encourager une identité autochtone distincte et viable tout en permettant le changement politique, l'amélioration sociale et économique de leur situation en tant que groupe et l'épanouissement personnel des Autochtones en tant qu'individus.</p> <p>Le gouvernement libéral propose donc une politique de continuation, non d'assimilation, et ce sur la base d'objectifs et de méthodes convenus d'un commun accord. (Des propositions majeures ont été envoyées aux peuples autochtones à l'automne 1978 afin de discuter d'amendements possibles à la Loi sur les Indiens et sur les aspirations autochtones en matière d'autodétermination.)</p>	<p>Le parti n'était pas au pouvoir durant cette période.</p>



Élection(année) + Parti vainqueur	Les promesses du Parti libéral du Canada	Ce qu'ils ont fait
1980 Libéraux <i>Trudeau</i>	Le programme de 1980 des Libéraux ne contenait aucune mention par rapport aux questions autochtones.	En 1982, lors du rapatriement de la constitution, deux groupes avaient des revendications culturelles importantes : le Québec et les peuples autochtones. C'est finalement les peuples autochtones qui réussirent ou qui furent priorités et un article en leur faveur, l'article 35, fut ajouté à la Loi constitutionnelle de 1982.
1984 Progressistes-Conservateurs <i>Mulroney</i>	Le nouveau Fonds de développement économique des autochtones doit devenir un instrument efficace. Nous devons accélérer le processus de règlement des revendications territoriales et minérales des autochtones afin qu'ils jouissent d'une plus grande autonomie.	Le parti n'était pas au pouvoir durant cette période.
1988 Progressistes-Conservateurs <i>Mulroney</i>	Autonomie politique Un gouvernement libéral entend faire voter un amendement constitutionnel reconnaissant le droit des peuples autochtones à l'autonomie politique.	Le parti n'était pas au pouvoir durant cette période.



Élection(année) + Parti vainqueur	Les promesses du Parti libéral du Canada	Ce qu'ils ont fait
<p>1993 Libéraux <i>Chrétien</i></p>	<p>Autonomie :</p> <p>Un gouvernement libéral aura pour priorité de donner aux autochtones les moyens de devenir une société autonome qui se suffit à elle-même, d'aider les collectivités autochtones à surmonter les obstacles qui entravent leur épanouissement et à mobiliser leurs moyens humains et matériels pour se dynamiser et se pérenniser.</p> <p>Un gouvernement libéral lèvera les incertitudes qui pèsent sur l'aménagement du territoire en prévoyant un mécanisme de règlement des revendications territoriales autochtones, en accélérant et en précisant les processus réglementaires.</p> <p>Un gouvernement libéral favorisera les ententes qui permettront aux autochtones et aux différents pouvoirs publics de gérer conjointement les ressources renouvelables.</p> <p>Nous aiderons aussi les enfants dans les collectivités autochtones à bien débuter dans la vie, en les préparant à l'école, dans un cadre qui respecte leurs cultures et leurs langues.</p> <p>Il faut <u>aider les enfants autochtones d'âge préscolaire</u>. Un gouvernement libéral répondra au désir des peuples autochtones de sortir de la pauvreté en mettant en œuvre un programme d'aide préscolaire. Conçus et administré par les collectivités autochtones elles-mêmes. Diverses initiatives sociales lancées par les pouvoirs publics aux États-Unis et au Canada ont montré que si l'on intervient très tôt, on peut aider les enfants issus de familles défavorisées à surmonter en partie les effets dévastateurs de la pauvreté.</p> <p>Un gouvernement libéral lancera ce programme à titre expérimental en prévoyant des dotations jusqu'à concurrence de 10 millions de dollars au cours de la première année, de 20 millions de dollars pendant la deuxième, de 30 millions de dollars la troisième et de 40 millions de dollars pendant la quatrième année. Ce programme s'adressera d'abord aux familles autochtones en milieu urbain et dans les grandes collectivités du Nord. Nous collaborerons avec nos interlocuteurs autochtones à la conception du programme et au recensement des collectivités ayant les besoins les plus pressants.</p> <p>Ce projet, s'il était couronné de succès, pourrait être généralisé.</p>	<p>En mai 1995, le gouvernement lançait le <u>Programme d'aide préscolaire aux Autochtones</u>. Ce programme existe toujours sous le nom Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les collectivités urbaines et nordiques.</p>



Élection(année) + Parti vainqueur	Les promesses du Parti libéral du Canada	Ce qu'ils ont fait
<p>1997 Libéraux <i>Chrétien</i></p>	<p>L'expansion économique, les soins de santé, les programmes visant à accroître la santé des enfants, les initiatives communautaires dans le domaine de l'administration de la justice, l'ouverture de débouchés pour les jeunes et tant d'autres services constituent les grands axes de notre effort pour assurer aux peuples autochtones une participation pleine et égale dans la société canadienne.</p> <p>Promesse :</p> <p>Pour cerner les moyens qui permettront de répondre aux aspirations des Autochtones du Canada, un nouveau gouvernement libéral <u>s'inspirera des travaux de la Commission royale sur les peuples autochtones et de son rapport</u> présenté en novembre 1996. Ce rapport en cinq volumes, de 4000 pages, constitue l'étude la plus exhaustive jamais faite sur les grandes questions autochtones dans notre pays.</p> <p>La Commission a formulé <u>440 recommandations suggérant une intervention des gouvernements fédéraux, provinciaux et territoriaux, autochtones et locaux. Le gouvernement libéral a déjà suivi certaines de ces recommandations, mais il convient d'étudier en détail les conclusions de ce rapport et la pertinence des actions à mener.</u> Un nouveau gouvernement libéral examinera toutes les recommandations formulées par la Commission royale et élaborera, de concert avec les peuples autochtones et les gouvernements provinciaux et territoriaux, une stratégie pour donner suite aux conclusions et aux recommandations du rapport.</p> <p>Promesse : Un nouveau gouvernement libéral élargira le mandat de la Commission des revendications territoriales particulières qui rendra des décisions ayant valeur contraignante sur l'admissibilité des revendications.</p> <p>Promesse :Un nouveau gouvernement libéral réunira les programmes d'investissement en faveur des entreprises autochtones, qui à l'heure actuelle font intervenir divers ministères fédéraux, en un seul programme axé sur l'ouverture de possibilités d'investissements régionaux stratégiques à long terme pour les Autochtones.</p> <p>✓ Promesse : Un nouveau gouvernement libéral élargira son programme d'Aide préscolaire aux enfants des Premières nations dans les réserves (25 millions par an).</p>	<p>«Le gouvernement fédéral a mis dix-huit mois pour répondre au rapport de la Commission, une réponse qui fut somme toute assez timide.» (Savard, p.57)</p> <p>Le document présenté, Rassembler nos forces, se voulait une proposition à l'une des principales recommandations de la CRPA, c'est-à-dire renouveler la relation entre les peuples autochtones et le gouvernement fédéral.</p> <p>«Mais les énoncés de principe et le plan d'action ne se sont jamais traduits en actions concrètes. En réalité, les actions que proposait d'entreprendre le gouvernement fédéral dans <i>Rassembler nos forces</i> relevaient d'une collection d'initiatives et de projets existants (Forest 1998).</p>



Élection(année) + Parti vainqueur	Les promesses du Parti libéral du Canada	Ce qu'ils ont fait
<p>1997 Libéraux <i>Chrétien</i></p>	<p>Promesse : Dans le cadre de la Stratégie emploi jeunesse, le gouvernement libéral consacrera 50 millions de dollars sur 2 ans pour favoriser l'insertion professionnelle d'environ 23 500 jeunes autochtones vivant dans les réserves et les collectivités inuit. Les jeunes autochtones en milieu urbain seront également visés.</p> <p>Promesse : Un nouveau gouvernement libéral créera un réseau de maisons de la jeunesse autochtone, à vocation multiple, qui seront liées aux centres d'amitié ou à d'autres associations autochtones et qui s'attacheront à encourager les jeunes à poursuivre et à achever leurs études. Une fois mis sur pieds, ces centres seront dotés de 25 millions par an. Ils offriront également des programmes de planification de carrières et d'emploi.</p> <p>Promesse : Un nouveau gouvernement libéral créera un <u>Institut de la santé autochtone</u>, qui aura pour mission de mener des travaux de recherche axés sur les besoins des Autochtones, de centraliser et de diffuser des informations sur l'usage et l'efficacité de médicaments et traitements respectueux de leur culture, de soutenir des actions de formation élémentaire ou avancée à l'intention des professionnels autochtones de la santé et de soutenir les actions qu'ils mènent dans leurs communautés.</p> <p>Promesse : Un nouveau gouvernement libéral établira, en collaboration avec les peuples autochtones, un programme concourant à la préservation, à la protection et à l'enseignement des langues autochtones, pour assurer la survie et le rayonnement de ces éléments importants de la culture autochtone et du patrimoine canadien.</p> <p>Résumé : Institut de la santé autochtone (20 millions) Élargissement du programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les réserves (100 millions) Maisons de la jeunesse autochtone (100 millions) Préservation et enseignement des langues autochtones (20 millions)</p>	<p><u>L'institut de la Santé des Autochtones</u> a été créé en 2001 et est toujours en fonction.</p>



Élection(année) + Parti vainqueur	Les promesses du Parti libéral du Canada	Ce qu'ils ont fait
<p>2000 Libéraux <i>Chrétien</i></p>	<p>Aider les jeunes autochtones à profiter pleinement des opportunités qui se présentent.</p> <p>✓ Poursuivre l'initiative d'aide préscolaire aux Autochtones et augmenter le financement de ce programme.</p> <p>En plus, créer un programme pour les enfants autochtones avec besoins spéciaux.</p> <p>Préserver les langues autochtones, appuyer les enfants et les jeunes autochtones à apprendre les langues dans un cadre plus naturel.</p> <p>Résumé des promesses chiffrées :</p> <p>Langues autochtones : 20 millions pour la première année, suivi de 3 millions par année</p> <p>Programme d'aide préscolaire aux autochtones : 200 millions</p> <p>Enfants autochtones avec besoins spéciaux : 140 millions</p>	<p>2001 : Premier monument commémoratif consacré aux <u>anciens combattants autochtones du Canada</u> :</p> <p>Le Monument aux anciens combattants autochtones a été inauguré en 2001, à Ottawa, pour rendre hommage aux contributions des peuples autochtones du Canada, pendant la Première Guerre mondiale, la Deuxième Guerre mondiale et la guerre de Corée.</p>
<p>2004 Libéraux <i>Martin</i></p>	<p>Promet d'assurer la place des autochtones au Canada.</p> <p>Allouer un financement additionnel de 125 millions \$ en cinq ans pour la Stratégie de développement des ressources humaines autochtones afin d'aider les autochtones à mieux développer leurs compétences.</p> <p>Financer des organismes comme le Cercle sportif autochtone.</p> <p>Un gouvernement libéral est résolu à augmenter son aide pour le logement, entre autres les logements pour les autochtones sur les réserves et à l'extérieur de celles-ci.</p>	<p>Le gouvernement libéral a fourni une compensation financière aux anciens combattants autochtones et aux membres de la marine marchande pour leur service durant les deux guerres mondiales et la guerre de Corée.</p>



Élection(année) + Parti vainqueur	Les promesses du Parti libéral du Canada	Ce qu'ils ont fait
<p>2006 Conservateurs <i>Harper</i></p>	<p>Un gouvernement libéral propose de :</p> <p>Créer plus de débouchés pour les Autochtones – le segment de la population canadienne dont la croissance est la plus rapide actuellement – mais qui est loin d’avoir d’aussi bonnes perspectives d’avenir que les autres Canadiens.</p> <p>Les premiers ministres du Canada et les chefs autochtones se sont entendus en novembre 2005 sur un plan d’action décennal en matière d’éducation, de santé, de logement et d’infrastructure, de même que de possibilités économiques. Un gouvernement libéral assumera ses responsabilités pour mettre en œuvre ce plan d’action visant à combler les lacunes en ce qui a trait aux perspectives des Autochtones. Notre plan reconnaît les besoins des femmes autochtones.</p> <p>Comblent l’écart en éducation – permettre aux jeunes Autochtones de réaliser leur potentiel constituera le fondement de toutes les mesures que nous proposons.</p> <p>Nos objectifs :</p> <p>Accroître le nombre annuel de diplômés des établissements d’enseignement secondaire dans une proportion cumulative de 22 000 en cinq ans et de 110 000 en dix ans.</p> <p>Accroître le nombre de diplômés des établissements d’enseignement postsecondaire dans une proportion de 14 800 au cours des cinq prochaines années et de 37 000 sur dix ans.</p> <p>Cette mesure permettra de réduire de 50 % l’écart de participation par rapport à la population non autochtone.</p> <p>Nous valoriserons l’innovation en éducation dans les réserves et nous établirons un réseau de systèmes scolaires des Premières nations.</p> <p>Santé</p> <p>Doubler le nombre de professionnels de la santé autochtone en dix ans à partir du niveau actuel qui est de 150 médecins et 1 200 infirmières et infirmiers.</p> <p>Améliorer l’accès à la gamme complète des services de santé publique auxquels ont droit actuellement les Canadiens non autochtones.</p>	<p>Le parti n’était pas au pouvoir durant cette période.</p>



Élection(année) + Parti vainqueur	Les promesses du Parti libéral du Canada	Ce qu'ils ont fait
<p>2006 Conservateurs <i>Harper</i></p>	<p>(suite)</p> <p>S'efforcer de combler l'écart entre les Canadiens autochtones et non autochtones dans des domaines cruciaux tels la mortalité infantile, le suicide chez les jeunes, l'obésité des enfants et le diabète.</p> <p>Logement</p> <p>Comblent 40 % de l'écart au chapitre du logement dans les réserves des Premières nations en cinq ans, et 80 % de cet écart en dix ans. Nous procéderons de la même façon dans le Grand Nord et à l'extérieur des réserves.</p> <p>Accroître la capacité des Premières nations d'élaborer la formation sur le traitement des eaux ainsi qu'accélérer l'attestation des systèmes d'assainissement des eaux et de leurs exploitants.</p> <p>L'Eau</p> <p>Nous continuerons de construire des installations pour assurer la salubrité de l'eau. Le gouvernement libéral a mis sur pied un vaste programme en 2003 afin d'approvisionner les réserves en eau potable d'ici 2008 et il a alloué 1,6 milliard de dollars pour atteindre cet objectif. L'étape d'installation progresse rondement. Le plus important défi résidait dans la formation d'un nombre suffisant de techniciens autochtones spécialisés dans le traitement des eaux afin d'exploiter et d'entretenir les installations.</p> <p>Bien que nous ayons accru sensiblement le nombre de techniciens qualifiés, notre priorité future résidera dans une formation accrue et de meilleure qualité.</p> <p>Un gouvernement dirigé par Paul Martin engagera plus de 5 milliards de dollars sur cinq ans pour atteindre les objectifs ci-haut mentionnés au chapitre de l'éducation, de la santé, du logement et de la salubrité de l'eau, et des possibilités économiques. Ce faisant, nous apporterons des changements significatifs dans la vie des Autochtones au Canada.</p>	<p>Le parti n'était pas au pouvoir durant cette période.</p>



Élection(année) + Parti vainqueur	Les promesses du Parti libéral du Canada	Ce qu'ils ont fait
<p>2006 Conservateurs <i>Harper</i></p>	<p>(suite)</p> <p>Guérison et réconciliation</p> <p>S'appuyant sur des initiatives mises en place pour panser ces plaies, un gouvernement libéral appliquera l'accord de principe conclu récemment pour offrir un dédommagement aux anciens étudiants admissibles. Des efforts plus intenses, notamment des activités de commémoration et des programmes de guérison, seront déployés pour promouvoir l'éducation publique et la sensibilisation sur les sévices subis par les enfants qui ont fréquenté les pensionnats indiens. Un gouvernement libéral engagera plus de 2 milliards de dollars afin de trouver une solution juste et durable aux séquelles liées aux pensionnats indiens.</p>	<p>Le parti n'était pas au pouvoir durant cette période.</p>
<p>2008 Conservateurs <i>Harper</i></p>	<p>Il faut combler le fossé qui sépare les Canadiens autochtones des Canadiens non autochtones.</p> <p>Nous allons aussi collaborer avec les provinces pour lancer un nouveau programme de prêts étudiants qui améliorera l'accès aux études supérieures pour les groupes sous-représentés, comme, entre autres, les Canadiens autochtones.</p> <p>Avec les Canadiens autochtones, nous allons établir un nouveau partenariat et avant tout, nous allons renouveler les engagements que nous avons pris dans le cadre de l'Accord de Kelowna.</p> <p>Pour établir l'équité en matière de soins de santé, nous allons : collaborer avec les collectivités autochtones pour resserrer les écarts inacceptables en matière de santé.</p> <p>Et puisque les femmes autochtones sont au moins trois fois plus susceptibles d'être victimes de violence conjugale que les femmes non autochtones, nous allons créer une Stratégie nationale de prévention de la violence pour les peuples autochtones, pour que les mesures d'aide aux victimes, aux familles et aux collectivités procèdent d'une approche holistique et adaptée à leur culture.</p> <p>Pendant son mandat, un gouvernement libéral restaurera l'Accord de Kelowna annulé par les conservateurs. Nous allons aussi tenir les promesses faites dans le cadre de l'Accord politique entre les Premières Nations et la Couronne fédérale, de l'accord de partenariat avec les Inuits, de l'Accord-cadre avec les nations métisses et des accords sur le développement coopératif conclus entre le gouvernement fédéral, le Congrès des peuples autochtones et l'Association des femmes autochtones du Canada.</p>	<p>Le parti n'était pas au pouvoir durant cette période.</p>



Élection(année) + Parti vainqueur	Les promesses du Parti libéral du Canada	Ce qu'ils ont fait
<p>2008 Conservateurs <i>Harper</i></p>	<p>(suite)</p> <p>Les premiers ministres provinciaux et territoriaux se sont aussi engagés à tisser de nouveaux liens avec les peuples autochtones et à cet effet, ils ont demandé au premier ministre Harper d'organiser une rencontre de tous les premiers ministres sur les questions qui les concernent. Après presque trois ans au pouvoir, Stephen Harper ne l'a toujours pas fait. Un gouvernement libéral organisera une telle rencontre dans les six premiers mois de son mandat.</p> <p>Sur la scène internationale, les conservateurs ont montré leur manque d'intérêt et de respect pour la population autochtone canadienne en étant l'un des quatre seuls gouvernements au monde à avoir refusé de voter en faveur de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. C'est la toute première fois dans notre histoire que le Canada ne s'engage pas dans la mise en oeuvre d'un important traité en faveur des droits de la personne. Pour remédier à cela, un gouvernement libéral signera et ratifiera la Déclaration. Il montrera au monde que le Canada peut ouvrir la voie dans les relations qu'il entretient avec les Peuples autochtones.</p> <p>Un gouvernement libéral s'engagera à renouveler le partenariat avec les peuples métis au sein de la Confédération.</p> <p>Un gouvernement libéral va aussi collaborer avec les Premières Nations, les Métis et les Inuits pour établir un processus ouvert et transparent en vue de l'élaboration conjointe d'une politique fédérale en faveur de la consultation et des accommodements.</p> <p>Un gouvernement libéral veillera à ce que la Stratégie de développement des ressources humaines autochtones soit renouvelée et à ce que les organisations autochtones nationales impliquées dans cette stratégie continuent d'être ses principales parties intéressées.</p> <p>Afin de soutenir la préservation, la revitalisation et la promotion des langues autochtones, un gouvernement libéral va annuler les coupures injustifiables infligées par les conservateurs à l'Initiative des langues autochtones, et améliorer cette initiative.</p> <p>2,1 milliards sont alloués au futur budget libéral pour les Canadiens autochtones.</p>	<p>Le parti n'était pas au pouvoir durant cette période.</p>



Élection(année) + Parti vainqueur	Les promesses du Parti libéral du Canada	Ce qu'ils ont fait
<p>2011 Conservateurs <i>Harper</i></p>	<p>Éducation</p> <p>Un gouvernement libéral travaillera avec les leaders autochtones pour s'assurer que les peuples autochtones ont des opportunités d'apprentissage de la même qualité que les autres Canadiens.</p> <p>Un gouvernement libéral investira 200 millions de \$ supplémentaires dès les deux premières années de son mandat afin d'élever le plafond sur le financement de l'enseignement postsecondaire.</p> <p>Conformément avec l'approche préconisée par le passeport d'apprentissage, en collaboration avec les leaders autochtones, nous tenterons de trouver des moyens pour venir en aide plus directement aux étudiants et à leur famille. Un des objectifs clés sera d'assurer une plus grande rétention des étudiants autochtones dans les établissements canadiens d'enseignement supérieur.</p> <p>Un gouvernement libéral travaillera avec les leaders autochtones pour remédier au manque de financement à moyen terme, en investissant 300 millions de \$ en nouveaux fonds dans la deuxième année de son mandat. Nous appuierons les efforts pour améliorer l'administration des écoles.</p> <p>L'Université des Premières nations en Saskatchewan, un établissement clé, sera à nouveau financée sous un nouveau gouvernement libéral.</p> <p>Nous créerons aussi un programme de Bourses Métis Canada grâce à un investissement annuel de 5 millions de \$ pour les étudiants métis.</p> <p>S'engage à maintenir le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones (PAPA).</p> <p>Femmes disparues ou assassinées :</p> <p>Un gouvernement libéral mandatera un groupe d'étude national chargé d'examiner les causes systémiques de ce problème, en mettant l'accent sur leur élimination afin de prévenir que cette situation ne persiste à l'avenir. Le groupe tirera parti du travail déjà effectué par les provinces et les femmes autochtones. Il fera rapport au ministre de la Justice en présentant une analyse de la situation et des recommandations.</p>	<p>Le parti n'était pas au pouvoir durant cette période.</p>



Élection(année) + Parti vainqueur	Les promesses du Parti libéral du Canada	Ce qu'ils ont fait
<p>2015 Libéraux <i>Trudeau</i></p>	<p>Des nominations gouvernementales qui sont à l'image du Canada :</p> <p>Nous adopterons également, à l'échelle du gouvernement, un processus de nomination ouvert et basé sur le mérite pour assurer l'égalité des sexes, ainsi que la présence d'un plus grand nombre dans des positions de leadership.</p> <p>Plus d'emplois et de débouchés pour les jeunes Canadiens :</p> <p>Nous allons plus que doubler le nombre de Canadiens – qui est actuellement près de 11 000 – pouvant accéder chaque année au programme Connexion compétences. Ce programme aide les jeunes Canadiens, et notamment les jeunes Autochtones et handicapés, à mieux réussir leur intégration dans le monde du travail.</p> <p>Formation pour l'emploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ En outre, nous reconduirons la Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux Autochtones et accroîtrons son financement de 50 millions de dollars. <p>Éducation</p> <p>Nous investirons 50 millions de dollars de plus par an dans le soutien du Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire (PAENP), qui accorde une aide financière aux étudiants autochtones qui poursuivent des études postsecondaires et feront en sorte que le programme se développe en fonction de la hausse de la demande.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Afin de combler l'écart financier et d'améliorer la situation de ces élèves, nous offrirons chaque année un nouveau financement de base pour les programmes de la maternelle à la 12e année. <p>Aux montants promis par Stephen Harper, qui se font toujours attendre, s'ajouteront 300 millions de dollars par année, pour un total de 750 millions par année d'ici la fin de notre premier mandat. Sur quatre ans, 2,6 milliards de dollars supplémentaires seront investis dans l'aide à l'apprentissage et au succès scolaire pour les enfants des Premières Nations.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Nous accorderons de nouveaux crédits aux communautés autochtones pour qu'elles puissent promouvoir et préserver leur langue et leur culture. 	<p><u>Concernant les enfants :</u></p> <p>« Le gouvernement du Canada a élaboré, de concert avec les peuples autochtones, les provinces et les territoires, une nouvelle loi visant à réduire le nombre d'enfants et de jeunes Autochtones pris en charge et à améliorer les services à l'enfance et à la famille. La Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020.</p> <p>Le 7 juillet, l'Assemblée des Premières Nations et le gouvernement du Canada ont signé un protocole élaboré conjointement par les 2 organisations afin d'établir une nouvelle structure visant à appuyer les discussions sur la mise en œuvre de la Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis. »</p>



Élection(année) + Parti vainqueur	Les promesses du Parti libéral du Canada	Ce qu'ils ont fait
<p>2015 (suite) Libéraux <i>Trudeau</i></p>	<p>(suite)</p> <p>Nous investirons également 500 millions de dollars sur les trois prochaines années dans la construction et la réfection des écoles des Premières Nations.</p> <p>Consultation</p> <p>De concert avec les Premières Nations, les Inuits et la nation métisse, nous entreprendrons un examen complet des lois, des politiques et des pratiques opérationnelles, car nous voulons que durant les examens et les évaluations de projets, l'État s'acquitte pleinement de ses obligations en matière de consultation, d'adaptation et de consentement, conformément aux exigences constitutionnelles et internationales à l'égard des droits de la personne, notamment les droits ancestraux et issus de traités, ainsi que ceux énoncés dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.</p> <p>Nous reconnaissons les liens qui unissent les peuples autochtones au territoire, et nous respecterons les traditions juridiques et les perspectives autochtones quant à la gestion de l'environnement.</p> <p>Relation Autochtones-Canada</p> <p>Le temps est venu de bâtir une relation nouvelle, fondée sur la confiance et le respect dans un véritable esprit de coopération.</p> <p>✓ S'il devient premier ministre, Justin Trudeau rencontrera les dirigeants des Premières Nations, des Métis et des Inuits chaque année durant son mandat.</p> <p>Enfin, nous veillerons à ce que l'Accord de Kelowna – tout comme l'esprit de réconciliation qui l'a animé – soit respecté et à ce que ses objectifs soient mis en oeuvre conformément aux défis du moment.</p> <p>✓ Nous augmenterons les investissements dans les communautés des Premières Nations et travaillerons à bâtir de nouvelles relations financières avec elles.</p>	<p>Depuis le budget de 2018, un financement est disponible pendant 5 ans, à compter de l'exercice de 2018 à 2019, pour appuyer les activités qui faciliteront le cheminement des communautés autochtones vers la reconstruction de leurs nations. Cette initiative, qui était une <u>recommandation clé de la Commission royale</u> sur les peuples autochtones, est l'un des objectifs énoncés dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.</p>



Élection(année) + Parti vainqueur	Les promesses du Parti libéral du Canada	Ce qu'ils ont fait
<p>2015 (suite) Libéraux <i>Trudeau</i></p>	<p>(suite)</p> <p>Relations financières</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Depuis près de 20 ans, la hausse des investissements dans les programmes destinés aux Premières Nations est plafonnée à 2 %. Le financement fédéral n'a donc pas suivi la croissance démographique ni l'inflation dans ces communautés. ✓ D'entrée de jeu, nous éliminerons ce plafond et travaillerons avec les Premières Nations pour fournir à leurs communautés un financement suffisant, prévisible et continu. <p>Augmenter les recettes autonomes des Premières Nations, que ce soit par le partage des recettes ou d'autres mécanismes, sera notre priorité.</p> <p>Dans le cadre de ces nouvelles relations financières, nous veillerons aussi à ce que toutes les Premières Nations bénéficient d'un financement équitable pour les services destinés aux enfants et aux familles dans les réserves.</p> <p>Question Métis :</p> <p>En collaboration avec le peuple métis, les provinces et les territoires, nous instaurerons un processus fédéral de règlement des revendications qui reconnaîtra l'autonomie gouvernementale des Métis et permettra de régler une fois pour toutes les revendications de ces derniers.</p> <p>Nous convertirons en un financement permanent l'aide versée d'une année à l'autre aux fins d'identification et d'inscription des Métis dont disposent actuellement les groupes provinciaux.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Nous entreprendrons, en partenariat avec les communautés métisses, un examen des programmes et services fédéraux qui leur sont offerts afin de repérer les lacunes et les secteurs où des investissements stratégiques permettraient d'améliorer leur qualité de vie. ✓ Enfin, pour augmenter leurs débouchés économiques, nous mettrons au point une stratégie de développement économique des Métis avec la collaboration des communautés et des institutions financières métisses existantes. Nous investirons 25 millions de dollars sur cinq ans pour la mettre en place. 	



Élection(année) + Parti vainqueur	Les promesses du Parti libéral du Canada	Ce qu'ils ont fait
<p>2015 (suite) Libéraux <i>Trudeau</i></p>	<p>(suite) Femmes et filles disparues :</p> <p>✓ Nous lancerons sans délai une enquête publique nationale sur les cas des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées au Canada dans le but de recommander des mesures concrètes que les gouvernements, les forces de l'ordre et les autres intervenants pourront prendre pour résoudre ces crimes et en éviter de nouveaux.</p> <p>Nous mettrons en œuvre les <u>recommandations de la Commission de vérité et réconciliation</u>.</p> <p>Nous appuierons le travail de réconciliation et poursuivrons le processus nécessaire de découverte de la vérité et de guérison. Pour ce faire, nous collaborerons avec les provinces, les territoires, les Premières Nations, les Métis et les Inuits pour mettre en œuvre les recommandations de la Commission de vérité et réconciliation, à commencer par l'application de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.</p>	<p>En date de fév. 2020 : la mise en œuvre des 94 appels à l'action de la CVR se poursuit. Le <u>projet de loi 6</u> (Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté) vise un des appels à l'action. Cette modification vise à inclure, dans le serment de citoyenneté, une promesse solennelle d'observer fidèlement les lois du Canada, y compris les traités avec les peuples autochtones. Le <u>projet de loi C-5</u>, faisant du 30 septembre un jour férié pour la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation avec les premiers peuples du pays est également un des Appels à l'Action qui est en processus d'être mis en place.</p> <p>Selon l'analyse de CBC News Beyond 94, <u>10 appels à l'action sont réalisés, 21 sont en voie de réalisation, 29 ont des propositions de projets et 24 appels à l'action sont dans l'attente.</u></p>



Élection(année) + Parti vainqueur	Les promesses du Parti libéral du Canada	Ce qu'ils ont fait
<p>2019 Libéraux <i>Trudeau</i></p>	<p>Bâtir un avenir meilleur avec les peuples autochtones.</p> <p>Accès à l'eau potable Nous éliminerons tous les avis sur la qualité de l'eau potable dans les réserves d'ici 2021, et nous continuerons de prendre des mesures pour nous assurer que l'eau reste propre à la consommation.</p> <p>Santé : Nous veillerons à ce que les peuples autochtones aient accès aux soins de santé et de santé mentale de qualité supérieure dont ils ont besoin et qui tiennent compte des besoins culturels.</p> <p>Pour faire en sorte que tous les peuples autochtones aient accès à des soins de santé de qualité, nous élaborerons ensemble une législation sur la santé des peuples autochtones fondée sur les distinctions et soutenue par les investissements nécessaires. Nous poursuivrons notre collaboration avec les communautés autochtones pour veiller à ce qu'elles contrôlent le développement et la prestation des services.</p> <p>Infrastructures : Répondre aux besoins essentiels en matière d'infrastructure d'ici 2030.</p> <p>✓ Pour combler ces écarts en matière d'infrastructures, nous codévelopperons et investirons dans des plans d'infrastructures communautaires fondés sur les distinctions.</p> <p>Nous aiderons à répondre aux besoins critiques en matière d'infrastructures au sein des communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis, comme les <u>logements</u>, les routes ouvertes toute l'année, l'accès à Internet haute vitesse, les établissements de santé, les centres de traitement et les établissements scolaires, et ce, d'ici 2030. Nous réaliserons également de nouveaux investissements pour assurer le bon fonctionnement et l'entretien de ces infrastructures à long terme.</p>	<p>En 2020, l'honorable Marc Miller, ministre des Services aux Autochtones, a félicité 24 innovateurs autochtones qui <u>mettront au point leurs idées dans le cadre de l'Initiative d'innovation pour la construction de logements dans les communautés autochtones (IICLCA).</u></p>



Élection(année) + Parti vainqueur	Les promesses du Parti libéral du Canada	Ce qu'ils ont fait
<p>2019 (suite) Libéraux <i>Trudeau</i></p>	<p>(suite)</p> <p>Enfants autochtones</p> <p>Pour réduire le nombre d'enfants autochtones qui sont placés en famille d'accueil et respecter le droit inhérent des communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis de prendre soin de leurs enfants, nous nous assurerons que la <u>Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis soit appliquée dans son intégralité</u>. Nous accorderons aussi un financement à long terme, prévisible et suffisant pour favoriser la pleine application de cette loi.</p> <p>Langues autochtones</p> <p>Nous mettrons intégralement en application la <u>Loi sur les langues autochtones</u> pour préserver, promouvoir et revitaliser les langues autochtones au Canada. Nous accorderons un financement à long terme, prévisible et suffisant pour appuyer la pleine application de cette loi.</p> <p>Économie</p> <p>Nous nous assurerons que les communautés autochtones profitent directement des grands projets d'exploitation des ressources naturelles.</p> <p>Nous offrirons aux entreprises dirigées par des Autochtones plus de possibilités de réussir.</p> <p>Pour offrir à ces entreprises davantage de possibilités de croître et de prospérer, nous adopterons une nouvelle cible visant à octroyer au moins 5 % des contrats fédéraux à des entreprises dirigées par des Autochtones.</p>	<p>En 2021-2022, le budget fédéral propose un financement de 73,6 millions de dollars sur quatre ans <u>afin de soutenir la mise en œuvre de la Loi</u> [concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis].</p> <p>« Le budget de 2019 a prévu un investissement de 333,7 millions de dollars sur cinq ans et un autre de 115,7 millions par année par la suite pour la <u>mise en œuvre de la loi et pour la préservation, la promotion et la revitalisation des langues autochtones</u>. Cet investissement est le bienvenu, mais il ne suffit pas pour réhabiliter, préserver, revitaliser, conserver et finalement normaliser les langues des Premières Nations. L'Assemblée des Premières Nations (APN) continue de demander un financement fondé sur les besoins. » (Radio-Canada)</p>



Élection(année) + Parti vainqueur	Les promesses du Parti libéral du Canada	Ce qu'ils ont fait
<p>2019 (suite) Libéraux <i>Trudeau</i></p>	<p>(suite)</p> <p>Réconciliation</p> <p>Nous prendrons les mesures nécessaires pour mettre en oeuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones au cours de la première année de notre nouveau mandat.</p> <p>Nous respecterons l'esprit et l'intention des traités, des ententes et des autres dispositions constructives. Dans le passé, le Canada n'a systématiquement pas respecté l'esprit et l'intention des traités, des ententes et des dispositions constructives qu'il a conclus avec les peuples autochtones.</p> <p>Pour s'assurer que le Canada applique fidèlement l'esprit des traités, des ententes et des autres dispositions constructives, nous irons de l'avant avec l'adoption d'un nouveau processus conjointement élaboré et fondé sur les distinctions afin d'examiner, de maintenir et de faire respecter, entre la Couronne et les communautés autochtones, les obligations du Canada découlant des traités. Ce processus sera étayé par un nouveau Bureau du commissaire aux traités qui sera conçu et mis sur pied en collaboration avec nos partenaires autochtones.</p> <p>Élaboration d'un cadre visant à restituer des biens culturels autochtones et des restes ancestraux.</p> <p>Service de police autochtone</p> <p>Pour aller de l'avant avec des services de police autochtones qui desservent bien leurs communautés, nous élaborerons ensemble un cadre législatif qui reconnaît qu'il s'agit de services essentiels. Nous collaborerons également avec les communautés autochtones intéressées afin de faire augmenter le nombre de communautés desservies par des services de police autochtones.</p>	<p>Le projet de loi C-15 : <i>Loi concernant la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones</i> - a été adopté au Sénat en juin 2021.</p> <p>Le budget 2021-2022 propose un financement de 31,5 millions de dollars sur deux ans pour appuyer l'élaboration conjointe d'un plan d'action avec les partenaires autochtones afin de mettre en œuvre ce projet de loi.</p>



Annexe B

Promesses électorales du Parti conservateur

Afin d'analyser l'évolution des relations entre les Autochtones du Canada et le gouvernement fédéral, les programmes électoraux des deux seuls partis politiques à avoir été élus au pouvoir ont été analysés, soit le Parti libéral du Canada et le Parti conservateur du Canada (tantôt appelé le Parti progressiste-conservateur du Canada). Les transcriptions de certains discours électoraux font office de programme dans les premières années de l'État canadien et il semble évident que l'information retrouvée pour certaines années ne soit pas intégrale. Cette analyse se veut donc plus un exercice pour rendre compte d'une certaine évolution que d'une analyse documentaire exhaustive.

Dans la première colonne se trouve l'année électorale ainsi que le nom du parti vainqueur de cette élection et le nom de famille du premier ministre. La deuxième colonne est la synthèse des promesses électorales du parti en lien avec les peuples autochtones. Puis, la dernière colonne présente ce que le parti a fait durant la même période. Cela permet de voir si les promesses sont réalisées ou non. Seules les actions du parti au pouvoir sont relevées.

✓ Un crochet et un surlignement en vert signifient que la promesse électorale a été réalisée telle quelle.

Promesses électorales du Parti libéral

Élection(année) + Parti vainqueur	Les promesses du Parti conservateur du Canada	Ce qu'ils ont fait
1887 Conservateurs <i>MacDonald</i>	Aucune mention n'a été trouvée dans nos recherches.	
Les programmes électoraux des élections de 1872 à 1957 ont été étudiés, mais aucune mention sur les Autochtones n'a été trouvée, et ce, pour les deux partis.		
1958 Progressistes- Conservateurs <i>Diefenbaker</i>	Aucune mention n'a été trouvée dans nos recherches.	1959 : Un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes est créé afin d'étudier les questions liées aux revendications particulières des Premières nations. Le Comité insiste sur l'importance de créer une Commission des revendications particulières.



Élection(année) + Parti vainqueur	Les promesses du Parti conservateur du Canada	Ce qu'ils ont fait
1962 Progressistes-Conservateurs <i>Diefenbaker</i>	Aucune mention n'a été trouvée dans nos recherches.	Le projet de loi C-130 (Loi pourvoyant au règlement des réclamations des Indiens) proposait la création d'une Commission des revendications particulières des Indiens. Approuvé par le Cabinet en mars 1962, il n'a jamais été déposé au Parlement puisqu'une élection est déclenchée peu de temps après. Ce projet de loi a été repris par les Libéraux sous une forme modifiée et est mort au feuilleton en 1965.
1963 Libéraux <i>Pearson</i>	Aucune mention n'a été trouvée dans nos recherches.	Le parti n'était pas au pouvoir durant cette période.
1965 Libéraux <i>Pearson</i>	Aucune mention n'a été trouvée dans nos recherches.	Le parti n'était pas au pouvoir durant cette période.



Élection(année) + Parti vainqueur	Les promesses du Parti conservateur du Canada	Ce qu'ils ont fait
<p>1968 Libéraux <i>Trudeau</i></p>	<p>Égalité entre les Canadiens :</p> <p>Le Parti conservateur reconnaît que les Indiens, les Métis et les Eskimos sont davantage précarisés au Canada que les autres Canadiens. Ce pourquoi ils s'engagent à :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. « Un gouvernement progressiste conservateur agirait rapidement pour s'attaquer aux causes profondes du problème. Nous procéderions à une réévaluation et à une réorganisation immédiates de la Division des Affaires indiennes, afin de moderniser ses fonctions et d'adopter une approche progressiste en faisant preuve de compassion et en permettant aux Autochtones de s'épanouir plutôt que de les prendre en charge [Traduction]. » 2. « Un gouvernement progressiste conservateur créerait un groupe de travail chargé d'examiner sur-le-champ le programme de développement communautaire, que le gouvernement a pratiquement abandonné [Traduction]. » 3. « Nous favoriserions le dialogue continu entre les ministres fédéral et provinciaux ainsi que les représentants autochtones dans le but d'élargir l'offre de services et de programmes de développement, qui pourraient être accessibles avec la collaboration des provinces [Traduction]. » 4. « Nous élargirions le programme afin de reconnaître, de promouvoir et de faire rayonner l'expression culturelle autochtone. À cette fin, nous modifierions les services d'éducation en place et établirions un collège autochtone. Nous recommanderions la création de départements de culture et d'études autochtones dans certaines universités canadiennes. Toutes ces initiatives élèveraient et valoriseraient les aspirations des Autochtones [Traduction]. » 5. « Nous devons trouver un moyen plus efficace d'assurer l'accès des peuples autochtones aux ressources fédérales et provinciales [Traduction]. » 	<p>Le parti n'était pas au pouvoir durant cette période.</p>
<p>1972 Libéraux <i>Trudeau</i></p>	<p>Relations Autochtones-fédéral :</p> <p>Dans leur programme de 1972, les Conservateurs font un constat d'échec par rapport aux relations entre les Autochtones et le gouvernement fédéral : « Conformément à son approche marquée par l'insensibilité et l'indifférence, le gouvernement [de Pierre E. Trudeau] a tenté d'imposer des politiques aux peuples autochtones qui ne tiennent pas compte de leurs besoins réels ni de leurs aspirations légitimes [Traduction]. »</p>	<p>Le parti n'était pas au pouvoir durant cette période.</p>



Élection(année) + Parti vainqueur	Les promesses du Parti conservateur du Canada	Ce qu'ils ont fait
<p>1972 (suite) Libéraux <i>Trudeau</i></p>	<p>(suite)</p> <p>Selon eux, le principal problème des Autochtones est la pauvreté et la négation de leurs pratiques culturelles : « Les Blancs n'ont pas permis aux communautés autochtones de conserver leur mode de vie traditionnel, axé sur la chasse et la pêche, mais ne leur ont pas donné d'autres moyens pour assurer leur subsistance [Traduction]. »</p> <p>Les Conservateurs reconnaissent que : « Le gouvernement et la population du Canada ont largement fait fi des problèmes des Autochtones ou y ont remédié en obligeant les Autochtones à abandonner leur identité culturelle et à s'assimiler à la société blanche [Traduction]. »</p> <p>Ils proposent que les politiques gouvernementales respectent l'héritages et les traditions des Premières nations.</p> <p>Ils promettent :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Accepter, dans un premier temps, l'urgence de reconnaître et de régler équitablement et systématiquement toutes les revendications fondées sur les droits ancestraux. 2. Il faut trouver des moyens pour que les Premières nations puissent rendre leur terre économiquement rentable. 3. Il faut offrir des conditions de vie (logement, soin de santé) adéquates aux Premières nations et aux Inuit, car présentement, c'est loin d'être acceptable. Il s'agit d'une priorité pour le Parti conservateur. 4. Améliorer l'éducation pour les Premières nations et les Inuit, qui présentement sont 94% à abandonner avant la 12^e année. Le Parti conservateur propose de développer un programme éducatif fait et pensé pour les Premières nations, afin d'éviter leur aliénation culturelle et d'augmenter leur motivation scolaire. Ils proposent également de créer des Conseils scolaires composés uniquement de membres des Premières nations afin de créer un système scolaire par et pour les Premières nations. 	<p>Le parti n'était pas au pouvoir durant cette période.</p>
<p>1974 Libéraux <i>Trudeau</i></p>	<p>Culture :</p> <p>Le Parti conservateur demande que des actions soient prises, et maintenant, afin que les Premières nations puissent maintenir leur culture et ce dans la dignité ainsi que leur indépendance économique.</p> <p>Le Parti conservateur s'engage à mettre sur pied un programme qui va s'assurer que les Premières nations ne soient plus des citoyens de seconde classe, et ce, sur leur propre territoire.</p>	<p>Le parti n'était pas au pouvoir durant cette période.</p>



Élection(année) + Parti vainqueur	Les promesses du Parti conservateur du Canada	Ce qu'ils ont fait
<p>1974 (suite) Libéraux <i>Trudeau</i></p>	<p>(suite)</p> <p>Concernant les accords et désaccords sur le territoire :</p> <p>« Le Parti progressiste conservateur reconnaît que la préservation de la culture autochtone est inextricablement liée à la notion de propriété des terres. Le problème le plus urgent, et en même temps le plus complexe et le plus profond auquel nous sommes confrontés, est celui du règlement équitable des revendications territoriales autochtones en suspens.</p> <p>Les mesures prises par le gouvernement doivent reposer sur un règlement global des revendications autochtones pour assurer la viabilité économique, sociale et culturelle des communautés autochtones.</p> <p>Un gouvernement progressiste conservateur appuierait sans réserve la reconnaissance des droits ancestraux en tant que partie intégrante d'une politique sur les Autochtones ainsi que la place des peuples autochtones au sein de la société canadienne. »</p> <p>Concernant la collaboration avec les Premières nations, le Parti conservateur s'engage à :</p> <p>« Le Parti progressiste conservateur est déterminé à élaborer une politique en collaboration avec les peuples autochtones visés.</p> <p>Pour accroître le leadership des Autochtones, le Parti conservateur élargira l'étendue des responsabilités des conseils autochtones, augmentera et stabilisera les ressources à la disposition des conseils de bande et continuera d'appuyer les organisations représentant les Autochtones, les Indiens non inscrits, les Inuits ainsi que les femmes et les jeunes autochtones [Traduction]. »</p> <p>80% des logements des Premières nations ne répondent pas aux standards de base (toilettes, eau courante, etc.). Les Conservateurs s'engagent à financer des projets pour résorber ce problème.</p> <p>L'éducation est également problématique au sein des Premières nations. Un gouvernement conservateur s'engage à :</p> <p>« accorder la priorité à l'innovation en ce qui concerne l'éducation des Autochtones, les programmes spéciaux pour former des enseignants autochtones, les subventions et les programmes destinés à créer du matériel pédagogique et des programmes d'enseignement, ainsi que les écoles d'application pour créer de nouvelles méthodes d'enseignement et de nouveaux modèles d'école [Traduction]. »</p> <p>Les services en santé sont inadéquats selon les Conservateurs, ce pourquoi ils s'engagent à : « prendre des mesures immédiates pour offrir aux Autochtones un programme de soins et de santé publique comparable à celui auquel a droit le reste de la population canadienne [Traduction]. »</p>	<p>Le parti n'était pas au pouvoir durant cette période.</p>



Élection(année) + Parti vainqueur	Les promesses du Parti conservateur du Canada	Ce qu'ils ont fait
<p>1974 (suite) Libéraux <i>Trudeau</i></p>	<p>(suite)</p> <p>Égalité devant la loi : 25% des prisonniers au Canada sont autochtones, alors qu'ils ne forment que 10% de la population du Canada. Ils reçoivent donc des peines plus longues, sont incarcérés plus souvent que les autres Canadiens et ont moins d'occasions d'être libérés sur parole. Le Parti conservateur propose donc : « d'éliminer la double norme en matière de justice. Des Autochtones qui comprennent et reconnaissent les problèmes propres à leur peuple seront recrutés et formés pour travailler au sein des services policiers et des organismes d'application de la loi, des services pénitentiaires et de libération conditionnelle ainsi que du système judiciaire afin que les Autochtones soient égaux devant la loi et obtiennent justice [Traduction]. »</p> <p>La loi sur les Indiens</p> <p>Le Parti conservateur s'engage à offrir le support nécessaire aux organisations autochtones qui désirent s'engager dans un processus de révision de la Loi sur les Indiens, afin d'éliminer les clauses discriminatoires.</p> <p>Les Métis et les Autochtones sans statuts :</p> <p>Le Parti conservateur s'engage à développer des programmes afin de reconnaître les problèmes et les droits des Métis et des «Indiens non-inscrits»</p>	<p>Le parti n'était pas au pouvoir durant cette période.</p>
<p>1979 Progressistes-Conservateurs <i>Clark</i></p>	<p>Promesses :</p> <p>Un gouvernement progressiste-conservateur s'occupera de façon efficace du statut des femmes indiennes, selon les lois du Canada. Ce gouvernement mettra fin à la discrimination légale faite aux femmes autochtones.</p>	<p>Cette promesse sera remplie en 1985.</p>



Élection(année) + Parti vainqueur	Les promesses du Parti conservateur du Canada	Ce qu'ils ont fait
1980 Libéraux <i>Trudeau</i>	<p>Le PC promet d'établir un système où les hommes, les femmes et les autochtones seront des partenaires égaux dans la société, parce que le PC constate que les «autochtones sont empêchés de poursuivre leurs objectifs et maintenus dans une pénible dépendance à l'égard de l'État.</p>	<p>Le parti n'était pas au pouvoir durant cette période.</p>
1984 Progressistes-Conservateurs <i>Mulroney</i>	<p>Mesure concernant spécialement les pêches : juste partage des responsabilités de conservation du saumon entre tous les pêcheurs (commerciaux, sportif, autochtones).</p> <p>Nous établirons un Programme de mise en valeur des forêts des réserves indiennes qui permettra aux bandes indiennes de gérer elles-mêmes des programmes forestiers qui constitueront et qui fourniront des milliers d'emplois locaux aux Autochtones du Canada.</p> <p>Un gouvernement PC réduirait la dépendance des Autochtones envers le gouvernement en canalisant des ressources économiques vers les communautés autochtones de manière à favoriser leur autonomie économique.</p> <p>Chercher à conclure rapidement des ententes équitables pour régler les revendications territoriales.</p> <p>Enchâsser les droits des Autochtones dans la Constitution.</p>	<p>Après de longues consultations auprès de groupes autochtones, on annonce de profonds changements à la politique fédérale sur le règlement des revendications territoriales globales. Parmi les grands changements, notons l'élaboration de solutions de rechange à l'abolition totale des droits ancestraux.</p>



Élection(année) + Parti vainqueur	Les promesses du Parti conservateur du Canada	Ce qu'ils ont fait
<p>1984 Progressistes-Conservateurs <i>Mulroney</i></p>	<p>Mesures législatives pour assurer aux femmes autochtones des droits égaux.</p> <p>Mesures de réformes pénales pour faire diminuer la proportion trop élevée d'Autochtones dans les pénitenciers.</p>	<p>Le Parlement du Canada a promulgué, en 1985, le projet de loi C-31. Les modifications apportées à la Loi sur les Indiens éliminaient les dispositions discriminatoires, abolissaient l'incidence du mariage sur le statut, offraient aux différentes bandes un pouvoir accru sur leur effectif et précisaient deux nouvelles catégories de statut. À la suite de ces modifications, environ 60 000 personnes ont recouvré leur statut d'Indien. En outre, le projet de loi C-31 faisait la distinction entre l'appartenance à une bande et le statut d'Indien. Ainsi, le gouvernement allait continuer à régir le statut, mais les bandes avaient tous les pouvoirs sur leur effectif.</p>



Élection(année) + Parti vainqueur	Les promesses du Parti conservateur du Canada	Ce qu'ils ont fait
1988 Progressistes-Conservateurs <i>Mulroney</i>	<p>Promettent de faire des efforts soutenus pour trouver un terrain d'entente relativement aux changements constitutionnels nécessaires pour reconnaître le droit des communautés autochtones à l'autonomie gouvernementale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise sur pied de la Commission des revendications des Indiens (1991 à 2009). - Le gouvernement Mulroney a signé l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut (mai 1993), une réalisation majeure au chapitre des revendications territoriales autochtones, qui mènera à la création d'un troisième territoire.
1993 Libéraux <i>Chrétien</i>	<p>Le PC se préoccupe du système de justice et croit que les Canadiens désirent être mieux protégés par la Justice et «doivent sentir que leur système de justice comprend leur réalité, qu'il s'agisse de femmes, d'autochtones ou de membres de minorités ethniques, culturelles ou raciales.»</p> <p>Toutefois, aucune promesse n'a été faite dans ce programme électoral en ce qui concerne les Autochtones.</p>	<p>Le parti n'était pas au pouvoir durant cette période.</p>



Élection(année) + Parti vainqueur	Les promesses du Parti conservateur du Canada	Ce qu'ils ont fait
<p>1997 Libéraux <i>Chrétien</i></p>	<p>Le PC de Jean Charest propose une réforme des Affaires indiennes. Ils croient en l'autodétermination des Autochtones et la fin de la dépendance des Autochtones envers le gouvernement fédéral. L'élimination du Département des affaires indiennes devrait engendrer une diminution de coût administratif important. En gérant de manière plus efficace toute la question des Affaires autochtones, le PC prévoit récupérer 850 millions de dollars.</p> <p>« Nous croyons que le moment est venu pour le Canada de régler une fois pour toutes les questions séculaires qui concernent les Autochtones. Nous croyons que le problème va bien au-delà de considérations financières. À l'inverse du gouvernement au pouvoir, nous croyons que le financement dans ce domaine doit aller de pair avec une diminution au moins proportionnelle du financement dans d'autres domaines. Par conséquent, les réformes que nous proposons s'accompagneront de réductions importantes du financement fédéral direct durant la période visée par notre programme électoral. À l'heure actuelle, les contribuables canadiens consacrent 6,2 milliards de dollars par année aux programmes et à l'infrastructure des Autochtones par l'intermédiaire de plusieurs ministères. Nous projetons que l'élimination du Département des affaires indiennes et certains ajustements à la baisse des subventions de fonctionnement aux bandes autochtones permettraient de réaliser des économies grâce aux gains d'efficacité sur le plan administratif. À la fin de notre premier mandat, nous prévoyons que le financement aux Autochtones serait exactement proportionnel aux dépenses totales actuelles du Département. Nous croyons que, pour en arriver à reconnaître les Autochtones du Canada comme égaux aux autres citoyens, il est raisonnable de leur demander de faire leur part pour rétablir l'équilibre budgétaire [Traduction]. »</p>	<p>Le parti n'était pas au pouvoir durant cette période.</p>
<p>2000 Libéraux <i>Chrétien</i></p>	<p>Un gouvernement progressiste-conservateur collaborerait avec les Autochtones à la définition et à la formulation des droits des Autochtones sous forme de politique publique dans le cadre de négociations non conflictuelles, équilibrées et menées à la satisfaction des parties intéressées.</p> <p>Autonomie gouvernementale</p> <p>Le Parti progressiste-conservateur estime que dans un souci d'équité et d'égalité, la Charte doit s'appliquer à l'autonomie gouvernementale des Autochtones.</p> <p>Le Parti progressiste-conservateur estime que l'autonomie gouvernementale des Autochtones doit se réaliser dans le contexte de la Constitution du Canada.</p> <p>Le Parti progressiste-conservateur estime que les gouvernements autochtones autonomes obtiennent de meilleurs résultats et sont plus responsables lorsque les bénéficiaires des services contribuent à en financer le coût. En donnant aux Autochtones le pouvoir de générer des recettes, on freinera aussi l'engrenage de la dépendance.</p>	<p>Le parti n'était pas au pouvoir durant cette période.</p>



Élection(année) + Parti vainqueur	Les promesses du Parti conservateur du Canada	Ce qu'ils ont fait
<p>2004 Libéraux <i>Martin</i></p>	<p>Les Conservateurs s'engagent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> Améliorer la situation socioéconomique des Autochtones du Canada Appuiera l'élaboration d'un régime des biens sur les réserves pour encourager l'accession à la propriété et l'octroi de prêts pour les logements privés et les entreprises. Créera également un régime de biens matrimoniaux pour protéger les femmes et les enfants en cas de rupture du mariage. 	<p>Le parti n'était pas au pouvoir durant cette période.</p>
<p>2006 Conservateurs <i>Harper</i></p>	<p>Un gouvernement conservateur :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Appuiera l'élaboration d'un régime de droits de propriété individuels dans les réserves pour encourager l'octroi de prêts pour les logements privés et les entreprises. 2. Permettra aux parents autochtones de choisir l'éducation de leurs enfants et s'assurera que le financement suit le parcours scolaire des étudiants. 3. Remplacera la Loi sur les Indiens (et la législation connexe) par un cadre législatif moderne qui donnera aux Autochtones canadiens l'entière responsabilité juridique et démocratique de leurs propres affaires au sein de la Constitution, y compris la Charte des droits et libertés. 4. Procédera au règlement de toutes les «revendications globales » en suspens dans le cadre d'une structure claire qui tient compte à la fois des droits des revendicateurs autochtones et des droits du Canada. 5. Adoptera des mesures pour régler les revendications « spécifiques » non résolues de manière à rendre justice aux revendicateurs autochtones et assurer une certitude au gouvernement, à l'industrie et aux Canadiens non autochtones. 	<p>Un Tribunal des revendications particulières (tribunal indépendant) a été mis sur pied en 2008.</p>



Élection(année) + Parti vainqueur	Les promesses du Parti conservateur du Canada	Ce qu'ils ont fait
<p>2006 (suite) Conservateurs <i>Harper</i></p>	<p>(suite)</p> <p>6. Mettra en œuvre toutes les recommandations du Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord de la Chambre des communes contenues dans son quatrième rapport sur le règlement des revendications relatives aux pensionnats indiens, afin d'accélérer le règlement de ces revendications et de faire des économies.</p>	<p>La Convention de règlement relative aux pensionnats indiens (CRRPI), entrée en vigueur en septembre 2007, comporte cinq volets principaux : le paiement d'expérience commune, le processus d'évaluation indépendant, la Commission de vérité et de réconciliation, la commémoration et les services de santé et de guérison.</p> <p>Selon l'AADNC (2020), 98 % des anciens élèves admissibles (qu'on estime à 80 000 dans leur totalité) ont reçu leur paiement à la fin de décembre 2012. Plus de 1,6 milliard de dollars sont approuvés à cette fin.</p> <p>En juin 2008, le premier ministre Harper présente des excuses complètes et historiques au nom des Canadiens relativement aux pensionnats indiens</p> <p>En 2009, un programme de soutien en santé : résolution des questions des pensionnats indiens, a été mis en place. Ce programme s'adresse aux survivants des pensionnats indiens et à leur famille et il offre des services de soutien émotionnel et culturel.</p> <p>En 2007, le gouvernement Harper a créé la Commission sur la santé mentale, avec un vaste mandat de 10 ans, afin d'améliorer le système de santé mentale du Canada et d'augmenter la sensibilisation aux enjeux connexes.</p>



Élection(année) + Parti vainqueur	Les promesses du Parti conservateur du Canada	Ce qu'ils ont fait
<p>2008 Conservateurs <i>Harper</i></p>	<p>Un gouvernement conservateur réélu dirigé par Stephen Harper s'assurera que les Autochtones aient la possibilité de participer pleinement à l'économie et à la société canadiennes.</p> <p>L'amélioration de l'éducation des Autochtones est essentielle si nous voulons que les jeunes membres de la communauté autochtone aient la possibilité de réussir.</p> <p>Nous allons chercher à conclure des ententes tripartites sur l'éducation, inspirées des ententes réussies en Colombie-Britannique et au Nouveau-Brunswick, avec les provinces et des organisations représentant les Premières nations, partout au pays.</p> <p>Un gouvernement conservateur réélu s'engagera à conclure des ententes bilatérales avec les provinces afin de réparer les torts autrefois causés aux Autochtones dans les écoles similaires qui ne sont pas couverts par le Règlement sur les pensionnats indiens.</p>	<p>La Loi sur le Tribunal des revendications particulières, adoptée en 2008, a permis <u>la création d'un tribunal indépendant</u> pouvant rendre des décisions exécutoires relatives à la validité des revendications et aux indemnités.</p> <p><u>Abrogation de l'article 67 de la Loi sur les droits de la personne.</u> Pendant plusieurs décennies, la Loi canadienne sur les droits de la personne n'offrait pas une pleine protection aux membres de Premières Nations en vertu des droits de la personne au Canada. Cela était attribuable à l'article 67 de la Loi canadienne sur les droits de la personne selon lequel :</p> <p>« La présente loi est sans effet sur la Loi sur les Indiens et sur les dispositions prises en vertu de cette loi. »</p>



Élection(année) + Parti vainqueur	Les promesses du Parti conservateur du Canada	Ce qu'ils ont fait
<p>2011 Conservateurs <i>Harper</i></p>	<p>Soutien à l'esprit d'entreprise et à l'acquisition de compétences chez les Autochtones (20 millions par année), ce plan inclus :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Nouveaux investissements dans la gestion des terres des Premières nations, leur permettant de promouvoir le développement des terres et des ressources de leurs réserves. 2. Améliorer l'éducation aux adultes dans les territoires, ce qui aidera à hausser les niveaux d'éducation et d'emploi chez les Autochtones du Nord. 3. Soutenir des améliorations aux réservoirs alimentant l'infrastructure communautaire essentielle pour assurer la sécurité de l'environnement dans de nombreuses communautés de Premières nations rurales et éloignées. 4. Faire la promotion du déploiement de technologies sur l'énergie propre dans les communautés autochtones et nordiques. 	<p>A lancé un Plan d'action pour contrer la violence familiale et les crimes violents à l'endroit des femmes et des filles autochtones en septembre 2014.</p> <p>Au printemps 2014, le gouvernement conservateur a déposé le projet de loi C-33 : Loi sur le contrôle par les Premières nations de leurs systèmes d'éducation. Cette réforme a suscité de nombreuses critiques et a été suspendue par le gouvernement.</p> <p>Bilan Harper : «De nombreux groupes autochtones blâment Harper pour avoir coupé les vivres à une foule de programmes et organisations autochtones et pour avoir refusé de fournir à la Commission de vérité et de réconciliation du Canada ses dossiers liés aux pensionnats indiens. La colère entourant la Loi de 2012 sur les emplois et la croissance a d'ailleurs directement inspiré la création du mouvement <i>Idle No More</i>». (McIntosh, 2020)</p>



Élection(année) + Parti vainqueur	Les promesses du Parti conservateur du Canada	Ce qu'ils ont fait
<p>2015 Libéraux <i>Trudeau</i></p>	<p>Soutenir le développement économique et social des Canadiens autochtones :</p> <p>Continuer à appuyer les programmes de formation professionnelle comme la Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux Autochtones et le Fonds pour les compétences et les partenariats, pour aider les Premières Nations à participer à participer pleinement à l'économie et à trouver des emplois de qualité bien rémunérés.</p> <p>Notre industrie de la chasse au phoque est d'une importance capitale pour de nombreuses communautés côtières, en particulier chez les peuples autochtones du Canada.</p> <p>Un gouvernement conservateur réélu va continuer à chercher des marchés nouveaux et élargis pour ces produits, notamment par l'établissement d'un système de certification pour démontrer que les produits résultant de la chasse autochtone satisfont aux normes de l'Union européenne.</p> <p>Notre gouvernement s'engage à renouveler le mandat de la Commission de la santé mentale en 2017.</p> <p>La Commission de la santé mentale du Canada va exécuter des programmes communautaires de prévention du suicide, notamment dans les communautés des Premières Nations, pour évaluer leur efficacité.</p> <p>Notre gouvernement conservateur prend des mesures significatives pour promouvoir le bien-être économique et social des Premières Nations du Canada. Cela comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> L'augmentation des investissements dans l'éducation des Autochtones de 25 pour cent. La construction de 41 nouvelles écoles et le financement de plus de 500 autres. L'augmentation du financement pour la santé de 31 pour cent. L'adoption de la Loi sur la transparence financière des Premières Nations afin d'améliorer la responsabilisation et la transparence des gouvernements des Premières Nations. 	<p>Le parti n'était pas au pouvoir durant cette période.</p>



Élection(année) + Parti vainqueur	Les promesses du Parti conservateur du Canada	Ce qu'ils ont fait
<p>2015 (suite) Libéraux <i>Trudeau</i></p>	<p>(suite)</p> <p>Avant même d'attendre le rapport de la Commission de vérité et de réconciliation le gouvernement conservateur va :</p> <ul style="list-style-type: none"> Demander à la Commission sur la santé mentale du Canada de se concentrer sur la prévention de la toxicomanie et du suicide, en portant une attention particulière aux communautés des Premières Nations. Cibler le financement de la recherche sur les soins palliatifs sur les services dans les communautés des Premières Nations. Soutenir l'expansion de la connexion à large bande dans les régions rurales, en se concentrant sur les communautés des Premières Nations, afin de promouvoir le développement économique. Augmenter les programmes antigangs pour aider les jeunes à risque qui se tournent vers les gangs urbains. Augmenter le financement pour soutenir la préservation et la promotion des langues autochtones traditionnelles. Un nouveau financement pour les programmes du marché du travail autochtones comme le Fonds pour les compétences et les partenariats afin d'offrir une formation traditionnelle et une formation professionnelle aux peuples autochtones, en partenariat avec des entreprises. Un soutien continu aux bourses d'études postsecondaires pour les Autochtones, en partenariat avec Indspire – un organisme de bienfaisance dirigé par des Autochtones qui aide les étudiants des Premières Nations à faire des études postsecondaires. <p>Programme linguistique pour les Autochtones = 2,5 millions par année</p>	<p>Le parti n'était pas au pouvoir durant cette période.</p>



Élection(année) + Parti vainqueur	Les promesses du Parti conservateur du Canada	Ce qu'ils ont fait
<p>2019 Libéraux <i>Trudeau</i></p>	<p>Un corridor énergétique national offrira des débouchés économiques aux communautés autochtones de la Colombie-Britannique.</p> <p>Faciliter la coopération entre les communautés autochtones et les entreprises de développement des ressources :</p> <p>Pour promouvoir des discussions mutuellement bénéfiques entre les communautés autochtones et les promoteurs de projets, nous allons allouer 10 millions de dollars par année aux organisations qui encouragent la collaboration et de solides partenariats entre ces deux groupes. La participation des communautés autochtones à l'élaboration de projets majeurs peut créer d'immenses possibilités pour les Autochtones et augmenter la confiance des entreprises.</p> <p>Nommer un ministre pour consulter les détenteurs de droits autochtones :</p> <p>Pour assurer que la voix des détenteurs de droits autochtones est entendue au Cabinet, nous allons créer un ministère responsable de cet engagement. Les communautés autochtones ont un grand intérêt dans ce qui se passe sur leurs territoires traditionnels, et la Constitution canadienne exige que le gouvernement les consulte sur les projets majeurs afin de connaître leurs préoccupations et d'y répondre. Malheureusement, ce n'est pas toujours fait, ce qui retarde les projets et crée une frustration chez les peuples autochtones. Il est temps que le gouvernement change son approche.</p> <p>Environnement :</p> <p>Pour mieux comprendre les effets des changements climatiques et de l'environnement, nous allons intégrer la connaissance de la terre et de l'histoire des groupes autochtones. Les peuples autochtones du Canada possèdent une richesse de connaissances qui peuvent aider le Canada à comprendre les changements dans notre environnement alors que nous continuons à gérer notre air, notre territoire, nos eaux et notre faune.</p> <p>Un climat changeant touche les peuples autochtones de façon disproportionnée — en particulier ceux qui vivent dans des communautés éloignées et nordiques et qui travaillent dans des industries comme les mines et la foresterie. Nous allons assurer que les communautés autochtones soient prises en compte alors que nous planifions les mesures d'atténuation et d'adaptation.</p>	<p>Le parti n'était pas au pouvoir durant cette période.</p>



Élection(année) + Parti vainqueur	Les promesses du Parti conservateur du Canada	Ce qu'ils ont fait
<p>2019 (suite) Libéraux <i>Trudeau</i></p>	<p>(suite)</p> <p>Éliminer les obstacles à la prospérité :</p> <p>Pour assurer que les peuples autochtones partagent pleinement la prospérité de notre pays, un nouveau gouvernement conservateur va collaborer avec les communautés et les leaders autochtones pour revoir la Loi sur les Indiens et d'autres politiques et procédures gouvernementales afin d'abolir les obstacles à la prospérité. De nombreux peuples autochtones font face à un écart socioéconomique considérable comparativement aux autres Canadiens. Nous allons travailler avec les communautés et les leaders autochtones pour identifier ces obstacles et trouver des solutions.</p> <p>Gouvernance :</p> <p>Nous allons chercher à moderniser la gouvernance autochtone pour que la responsabilisation passe de la bureaucratie fédérale aux personnes servies par les leaders autochtones.</p> <p>Nous allons aussi chercher à réduire les formalités administratives inutiles qui enlèvent de précieuses ressources aux communautés autochtones. Les activités du gouvernement devraient servir la communauté – pas la bureaucratie.</p> <p>Pour assurer que les groupes autochtones peuvent participer aux avantages économiques des gros projets et aux autres possibilités de développement économique, nous allons aider les détenteurs de droits autochtones à avoir accès aux capitaux pour les ententes et le développement économique.</p> <p>Nous allons aussi augmenter le soutien aux organisations qui facilitent les relations entre les groupes autochtones et les entreprises de développement des ressources. Les communautés autochtones veulent bénéficier du développement des ressources sur leurs territoires traditionnels, mais elles veulent le faire d'une manière qui respecte l'environnement et leurs traditions.</p> <p>Consultation :</p> <p>Nous allons créer un ministère chargé de consulter les détenteurs de droits autochtones sur les principaux projets. Les tribunaux ont clairement statué que le devoir de consulter de la Couronne doit être une véritable communication bilatérale, et que la Couronne doit chercher à comprendre les répercussions sur les droits autochtones et y répondre. Nous allons assurer qu'il y a une supervision et un engagement responsables avec les groupes autochtones visés.</p>	<p>Le parti n'était pas au pouvoir durant cette période.</p>



Élection(année) + Parti vainqueur	Les promesses du Parti conservateur du Canada	Ce qu'ils ont fait
<p>2019 (suite) Libéraux <i>Trudeau</i></p>	<p>(suite)</p> <p>Eau :</p> <p>Nous allons continuer à soutenir les efforts déployés pour mettre fin aux avis à long terme d'ébullition de l'eau, qui ont été entrepris sous le gouvernement conservateur précédent. Alors que nous travaillons avec les communautés autochtones pour trouver une voie vers la prospérité, nous ne pouvons pas ignorer les réels problèmes liés à la pauvreté et les obligations constitutionnelles du Canada envers les peuples autochtones.</p> <p>Réconciliation :</p> <p>De plus, nous allons élaborer un Plan d'action national pour répondre à la tragédie continue des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées.</p>	<p>Le parti n'était pas au pouvoir durant cette période.</p>

